

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DU PLAN

U.C. BERKELEY LIBRARY

**ANALYSE DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET MESURES DE
REDRESSEMENT**

Document du Comité Central
du M.R.N.D. et du Gouvernement
réunis à Kigali du 06 au 12 Décembre 1989

Pb
DOCS

RW2686K6

15

DOCS

ANALYSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MESURES DE REDRESSEMENT

Document du Comité Central
du M.R.N.D. et du Gouvernement
réunis à Kigali du 06 au 12 Décembre 1989

54518234
DOCS

TABLE DES MATIERES

HC 875

M68

Page

DISCOURS D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
 PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET PRESIDENT
 FONDATEUR DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE NATIONAL
 POUR LE DEVELOPPEMENT

1989

DOCS

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU RWANDA ..	2
I.1. EXISTENCE DE LA CRISE	2
I.2. LES CAUSES PROFONDES DE LA CRISE	3
I.3. LES EFFETS DE LA CRISE	4
I.3.1. EFFETS SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION ..	4
I.3.2. EFFETS SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET L'ENDETTEMENT	5
I.3.3. EFFETS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS.	5
CHAPITRE II. REAFFIRMATION DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE NATIONALE D'AUTO-DEVELOPPEMENT	7
II.1. L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE	7
II.2. LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES	8
II.3. LE DEVELOPPEMENT PLANIFIE	8
II.4. LA MAITRISE DE LA CAPACITE FINANCIERE NATIONALE	8
II.5. LE DEVELOPPEMENT PARTAGE	8
CHAPITRE III. LES ORIENTATIONS GENERALES	10
III.1. RENFORCEMENT DE LA SECURITE GENERALE DE LA POPULATION	10
III.2. ENTRETIEN D'UNE ETHIQUE POLITIQUE MOBILISATRICE	11
III.3. RECHERCHE ET INNOVATION POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT	12
III.4. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	13
III.5. DECENTRALISATION DES FONCTIONS DE CONCEPTION ET DE GESTION DU DEVELOP- PEMENT	13

CHAPITRE IV. MESURES DE REDRESSEMENT ET DE RELANCE	15
IV.1. DOMAINE MACROECONOMIQUE	15
IV.1.1. LES FINANCES PUBLIQUES	15
IV.1.2. LES EQUILIBRES FINANCIERS FINANCIERS EXTERIEURS	19
IV.1.3. MONNAIE, CREDIT ET PRIX	21
IV.1.4. L'EMPLOI	22
IV.2. SECTEUR AGRICOLE	24
IV.2.1. LES PRODUITS VIVRIERS	24
IV.2.2. PRODUITS INDUSTRIELS ET DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS ..	27
IV.2.3. CULTURES INDUSTRIELLES D'EXPOR- TATION	30
IV.2.4. ELEVAGE	33
IV.2.5. FORESTERIE	37
IV.2.6. MARAIS	38
IV.2.7. PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT	39
IV.3. SECTEUR INDUSTRIEL	42
IV.3.1. SOUS-SECTEUR MINIER	42
IV.3.2. SOUS-SECTEUR MANUFACTURIER	43
IV.3.3. SOUS-SECTEUR DE L'ARTISANAT ET PMI	47
IV.4. SECTEUR INFRASTRUCTURES	49
IV.5. SECTEUR SERVICES	51
IV.5.1. SOUS-SECTEUR DU COMMERCE	51
IV.5.2. SOUS-SECTEUR TRANSPORT ET COMMUNICATION	54
IV.5.3. SOUS-SECTEUR DU TOURISME	59
IV.5.4. SOUS-SECTEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES	61
IV.6. SECTEUR EDUCATION	64
IV.6.1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE	64
IV.6.2. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	66
IV.6.3. RECHERCHE SCIENTIFIQUE	68
IV.6.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS	70
IV.6.5. EDUCATION POPULAIRE	72
IV.6.6. AUTO-ORGANISATION DU MILIEU RURAL	74
IV.7. SECTEUR SANTE	75
CHAPITRE V. CONCLUSION	77
DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET PRESIDENT FONDATEUR DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT	79

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE ET PRESIDENT FONDATEUR
DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT A L'OUVERTURE DES TRAVAUX

Militantes et Militants,

Je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue.

Comme il le fait régulièrement, le Comité Central, émanation politique majeure de notre Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, le M.R.N.D., se réunit chaque fois qu'il s'agit de débattre d'un thème d'importance nationale et d'orienter les politiques nationales respectives. J'ai invité à cette réunion les membres du Gouvernement, afin qu'ils soient associés à nos réflexions. Ils pourront également ainsi exposer les problèmes et les orientations envisagées dans les secteurs dont ils ont la responsabilité directe.

Le thème qui nous occupera aujourd'hui et demain est - une fois de plus ! - l'économie nationale. Nous aurons deux jours pour en discuter et tirer les enseignements de nos débats.

L'objectif de nos débats sera de faire le point de la situation économique, prise dans un sens très large, et de réaffirmer, à la lumière de nos délibérations, les fondements de notre politique économique d'autodéveloppement.

L'effort de réflexion que nous allons fournir répondra en réalité à un triple besoin.

Il s'agira tout d'abord d'approfondir toujours plus notre vision de la politique économique de notre pays, en vue d'en dégager les orientations et les priorités qui devront imprimer au prochain Plan sa cohérence essentielle, son envergure, sa portée.

Comme la crise économique actuelle qui s'est abattue avec une grande violence sur la plupart des pays de notre continent va être constamment présente dans nos débats, il s'agira aussi de définir d'une manière stricte les principes et les critères qui devront dès maintenant guider nos responsables dans leurs choix budgétaires, financiers et autres, afin de limiter, grâce au renforcement de notre sécurité et de notre stabilité, grâce aussi à un sursaut de rigueur et d'austérité accru, les effets les plus délétères de la crise actuelle.

Enfin, les effets prolongés de la crise risquant de menacer nos acquis, en particulier notre capacité financière nationale - base de notre capacité autonome de développement national -, vos considérations aideront à dégager les éléments qui nous permettront, le cas échéant, de mobiliser d'une manière spécifique une partie de la coopération avec nos bailleurs de fonds en faveur de la défense propre de notre politique économique, étant donné que celle-ci est le fondement de nos acquis et le préalable évident pour pouvoir justifier les engagements de la coopération dans ce qu'elle a fait, dans ce qu'elle fait et fera au Rwanda.

Comme vous le constatez, Militantes et Militants, "il y a du pain sur la planche" (comme on dit) ; en d'autres termes, votre tâche est à la mesure des enjeux, qui sont considérables. Je souhaite que nos débats soient animés, mais professionnels ; j'espère qu'ils seront engagés, mais toujours sereins !

Notre pays, vous le savez, a depuis toujours dû faire face à des périodes de difficultés, parfois, celles-ci semblaient même insurmontables, touchant, en fonction de leur nature, tantôt tel secteur de la vie économique, tantôt telle partie de notre population, de notre pays.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à sortir victorieusement de ces crises, grâce aux efforts propres de nos paysannes et de nos paysans, de ceux de toutes nos forces productives et intellectuelles, grâce à une administration particulièrement sensibilisée aux problèmes de notre pays, et grâce, évidemment, à une coopération internationale qui ne nous a jamais abandonnés dans notre lutte pour un développement digne de l'homme.

C'est ainsi que notre pays a toujours su reconnaître les exigences, parfois implacables, que nous imposaient ces crises périodiques et les circonstances dramatiques qu'elles entraînaient. Mais c'est ainsi justement qu'il a toujours su progresser, malgré ces crises, mais plus riche d'une expérience, et quelquefois renforcé dans la maîtrise des équilibres vitaux de notre économie.

Ce qui est cependant particulièrement révoltant dans la crise actuelle, frappant les pays africains depuis bientôt trois ans déjà, c'est que nous n'avons aucune prise sur elle, et qu'elle s'est encore aggravée, suite à la rupture des accords internationaux sur le café.

Aujourd'hui, notre économie perd la moitié de ses recettes lui venant de ses exportations - ces recettes d'exportation qui devraient lui permettre de payer la facture des ses importations et de rembourser ses dettes.

Nous ne pourrons, hélas, Militantes et Militants, vivre au-dessus de nos moyens.

Si les politiques et approches et mesures prises, pour affronter deux ans de dépression du prix du café, nous ont permis de limiter les dégâts et de continuer la restructuration entamée depuis longtemps de notre économie, de continuer à renforcer malgré tout certains de nos équilibres macroéconomiques - même cela, aujourd'hui, suite à la nouvelle chute catastrophique du prix mondial du café, même cela aujourd'hui risque de devenir problématique !

Permettez-moi alors, Militantes et Militants, de revenir sur les trois tâches qui seront les nôtres pendant ces deux jours.

La politique économique en tant que telle constitue évidemment l'élément ordonnateur majeur de nos efforts de planification. Comment pourrait-il en être autrement si nous ne conjugons pas tous nos efforts en vue d'un même objectif qui est la maîtrise de notre économie ! Comment pourrait-il en être autrement si tout ce que nous voulons entreprendre ne contribue pas à renforcer notre économie, les équilibres macroéconomiques existentiels, ou ne tiendrait pas compte des exigences macroéconomiques, par exemple !

Il s'agira donc que vous vous prononciez une fois de plus sur le bien-fondé de notre politique économique d'auto-développement, sa cohérence, ses priorités, ses implications, et que vous donniez ensuite le feu vert aux différents responsables pour qu'ils confectionnent, sur la base de nos orientations et convictions, une stratégie véritable permettant de faire de notre politique économique la première des stratégies qui vont caractériser notre prochain Plan.

Bien entendu, on ne voit pas très bien comment, même sous le coup d'une baisse de prix de notre café nous ramenant à des niveaux d'il y a 50 ans, nous puissions abandonner nos convictions, négliger ce qui nous a permis de maîtriser jusqu'à présent notre progrès, ou renverser nos priorités et accepter l'inconnu. Mais la crise nous montre d'une manière aiguë l'importance capitale de ce concept de capacité financière autonome nationale (dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises) et qui est en quelque sorte le résultat, la quintessence des efforts de maîtrise du développement national, puisque de son renforcement dépend essentiellement notre capacité de progresser. Il faudra en approfondir les tenants et les aboutissants, afin que nos décisions, nos actions renforcent notre capacité financière plutôt qu'elles ne l'affaiblissent. C'est un domaine complexe, ayant des implications quasi partout, et que nous devons de mieux en mieux saisir.

Il faudra aussi, je pense, mieux saisir la cohérence générale de notre politique économique et vérifier comment la traduire, encore plus efficacement que par le passé, dans la réalité, et cela sans hésiter devant les conséquences éventuelles qu'une cohérence accrue, mieux interprétée, et une rigueur transparente, peuvent entraîner. Et surtout, il faudra indiquer les voies et moyens concrets qui nous permettront de mettre en pratique, de traduire dans la réalité, bien plus rapidement que ce ne fut le cas parfois, les objectifs que nous nous sommes fixés.

L'impact de la crise actuelle sur notre politique économique, en particulier en ce qu'elle menace le fondement de notre capacité financière autonome, devra être étudiée minutieusement ; des orientations et suggestions précises devront être formulées afin de permettre aux responsables de disposer de références parfaitement claires, caractérisées par une rigueur absolue, et qui leur faciliteront dès demain déjà, les choix budgétaires, financiers et autres, pour qu'à court terme les effets les plus désastreux de la crise puissent être jugulés.

Cette crise, Militantes et Militants, nous rappelle une vérité que plusieurs, me semble-t-il parfois, ont tendance à oublier, à savoir que le Rwanda est parmi les pays les plus déshérités, que le Rwanda fait partie du groupe de ceux que l'on appelle les moins développés. J'ai l'impression que les quelques bonnes années dans le passé aient pu donner l'impression à certains que les périodes de vaches grasses durent éternellement. La crise actuelle, qui est de loin la plus virulente que nous n'ayons jamais connue, est là pour nous rappeler notre situation et pour annoncer que nous sommes entrés définitivement dans une période de vaches maigres, très maigres même, si nous ne faisons pas attention à la façon dont nous gérerons nos ressources dans l'intérêt collectif.

C'est une crise comme celle-ci qui fait émerger à la vue de tout le monde, des errements coupables, des comportements pervers : d'accaparement, de corruption, d'opulence artificielle et d'une attitude du "m'as-tu vu" devenant de plus en plus scandaleuse devant la misère croissante qu'entraîne la crise. Leurs auteurs où qu'ils se cachent (administration - sociétés mixtes - privé) risquent ainsi d'être considérés comme étant à l'origine de la dégradation de la situation sociale et d'attirer sur eux, à juste titre, le mécontentement des gens.

Cette crise terrible est justement là pour nous rappeler ces vérités et nous inciter à tout mettre en oeuvre pour assainir là où l'assainissement devient impératif.

C'est une question de solidarité - le Discours-Programme en a fait un des quatre principes directeurs -.

- Cette solidarité - cet engagement pour un progrès partagé - se mesure à l'ardeur avec laquelle on s'acquitte de ses impôts, avec laquelle on rembourse les dettes, avec laquelle on remplit ses devoirs civiques.

- Cette solidarité - cet engagement pour un progrès partagé - se mesure au souci, dorénavant impératif, de lutter plus efficacement contre les surfacturations (importations) - contre les sous-facturations (exportations) - contre les salaires disproportionnés - principalement au sein des entreprises dites mixtes.

- Cette solidarité - cet engagement pour un progrès partagé - se mesurera surtout à la façon dont nous pourrons traduire dans les faits concrets - dans des projets sur le terrain - cette volonté politique, réaffirmée, d'attacher toujours plus d'attention aux besoins de nos éleveurs, de nos agriculteurs - à la façon dont nous pourrons responsabiliser et renforcer la capacité de nos communes.

De votre prise de conscience, de vos orientations dépendront non seulement la survie de notre économie, mais aussi la façon dont nous éviterons un décrochage social et moral de notre société. A plusieurs endroits de notre pays sévissent actuellement des disettes.

Au-delà de ces situations graves au soulagement desquelles vos réflexions et propositions devraient contribuer, la crise du café ne pourra rendre la situation sociale pour un nombre croissant de gens que plus précaire encore. Ainsi, plus encore que pour la capacité financière nationale en soi, le pays attend de vous que vos recommandations, vos orientations s'adressent d'une manière particulièrement profonde à la situation sociale en général, afin que nous puissions mettre en place ce qu'il faut pour que la crise ne rende pas plus désespérante encore la vie de celles ou de ceux qui ont déjà une peine énorme d'atteindre un minimum vital décent.

Parmi les domaines, contribuant à notre capacité financière, qu'il conviendrait d'examiner très attentivement figurent le domaine industriel et le domaine fiscal. Le domaine industriel c'est le domaine où nous perdons le plus de devises, parce que globalement il nous coûte, selon ce que l'on me dit, plus de devises qu'il ne nous rapporte ou que nous pourrions économiser, ce qui évidemment est contraire au bon sens, alors que le domaine fiscal ne semble pas nous rapporter les ressources qu'il pourrait nous procurer, si tous les contribuables, par exemple, étaient tenus de s'acquitter de leurs devoirs d'une manière conforme à la justice - fiscale.

Mais il est évident, pour moi, que la façon dont l'industrialisation s'est faite, - non pas la façon dont nous avons toujours dit qu'elle devrait se faire - que le type d'industrialisation dans laquelle le pays s'est engagé doit être considéré comme un gouffre à devises que nous ne pouvons pas continuer à soutenir. Pour que notre industrialisation soit utile au pays, il faut absolument l'adapter aux conditions spécifiques de notre pays - de petite et moyenne dimension, centrée sur la valorisation de nos propres ressources, et hautement compétitive. Pour qu'elle le soit, c.à.d., compétitive, son intégration dans les sous ensembles régionaux dont fait partie le RWANDA apparaît à la fois comme un élément conditionnant et la promesse de sa réussite.

Pour tous ces problèmes et défis, vos réflexions, vos propositions, vos orientations permettront aux responsables d'agir vite et en profondeur, afin que la relance visée, malgré le handicap des devises, reparte sur des bases saines.

Militantes et Militants,

La coopération internationale est une composante essentielle, vitale, existentielle de notre progrès.

Si nous avons pu donner un cadre d'accueil convainquant à la coopération internationale et lui proposer une politique de développement nationale que nous voulons de plus en plus cohérente - c'est parce que notre politique économique a essayé de fournir le maximum de garantie concernant le renforcement des grands équilibres macroéconomiques, le maximum d'engagement pour que la coopération soit intégrée dans le renforcement de notre capacité financière.

C'est la politique économique de notre pays qui encadre, qui oriente et qui conditionne véritablement la viabilité de toute notre stratégie de développement national. En d'autres termes, elle est un préalable pour que les efforts de la coopération soient payés en retour, c'est un préalable pour justifier l'engagement de la coopération au Rwanda.

Nos recettes d'exportation ont baissé de plus de la moitié, entraînant une diminution dramatique de nos réserves en devises.

Pour ma part, je suis convaincu que le Rwanda aurait pu s'en sortir en limitant les dégâts, malgré le prix déjà fortement déprimé du café, si les quotas n'avaient pas été abolis, et que nous aurions pu ainsi continuer la restructuration de notre économie en faveur d'une augmentation de la production agricole, en faveur d'une industrialisation autocentree, en faveur d'une maîtrise toujours plus efficace de nos flux financiers, en faveur d'une augmentation de notre capacité budgétaire, en faveur d'une amélioration de la gestion macroéconomique, etc, etc.

Le problème semble se poser de la façon suivante : même si nous avons su éviter les écueils nous ayant fait perdre des devises - le support d'industries n'ayant que des valeurs ajoutées risibles et nous coûtant néanmoins très cher en devises, ces protections accordées abusivement, la non-exploitation optimale des aides alimentaires, etc. - donc, même si nos réserves, au jour d'aujourd'hui, étaient le double de ce qu'elles sont aujourd'hui, le problème de nos devises se poserait cependant inévitablement, si ce n'est pas dans une année, ce serait dans deux ans, surtout dans l'hypothèse que les prix du café baissent encore plus !

Voilà pourquoi nous n'avons pas d'autre choix que de nous tourner vers la coopération internationale et d'essayer de la mobiliser en faveur de la défense propre de notre politique économique en ce qu'elle touche à la capacité financière nationale, vue à travers la Balance des paiements.

Voilà pourquoi nous devons envisager, le cas échéant, qu'une partie de la coopération traditionnelle (se faisant à travers les multiples projets), puisse être réorientée vers la satisfaction plus directe de nos besoins d'importations productives - ces importations que nous avons commencé à gérer d'une manière scrupuleuse, afin d'éviter les gaspillages et d'allouer nos devises à des buts majoritairement productifs ; cela se fera désormais d'une manière totalement transparente par la publication des licences d'importation accordées (87-88-89) et à accorder dans l'avenir. Le souci de transparence exige une information saine.

Il nous faudra donc impérativement trouver de nouvelles ressources en devises, au moins pendant la période de dépression exacerbée des cours du café ; cette période peut durer un certain temps, et jusqu'à ce que nous ayons pu trouver de nouveaux équilibres.

C'est pourquoi je vous invite aussi à explorer toutes les possibilités qui s'offrent à notre pays et identifier comment concilier un apport en devises, qui ne resterait pas stérilement comptable au niveau de la balance des paiements, avec les véritables priorités nationales, ayant des effets d'augmentation de production démontrables, des effets d'équipements visibles entraînant la production artisanale, industrielle et agricole, des effets de création d'emplois durables - des effets qui permettront de rétablir et de renforcer notre capacité financière nationale autonome.

Une réunion prévue avec nos bailleurs de fonds en janvier-février prochains permettra, espérons-nous, sur base des orientations qui résulteront de nos débats, de négocier avec eux notre plan de renforcement de notre capacité financière autonome (affaiblie actuellement suite à cette nouvelle chute désastreuse du prix mondial du café).

Militantes et Militants,

Voilà donc quelques remarques introductives en vue de situer quelque peu le contexte dans lequel nous allons travailler.

Pour vous préparer à cette réunion, vous avez reçu deux documents, confectionnés par les Services du Ministère du Plan.

Ces documents sont d'ordre technique, à savoir, un document assez volumineux, plus de 300 pages, et qui résume les débats qu'ont tenus un certain nombre de fonctionnaires à l'Hôtel AKAGERA pendant 15 jours ; le second document, c'est la synthèse, évidemment bien moins volumineux, du grand document.

La réunion à l'Hôtel AKAGERA n'avait d'autre but que de permettre aux fonctionnaires concernés d'échanger leurs vues respectives au sujet de la situation économique du pays. Il n'y avait donc là absolument rien de mystérieux ; je dis cela à cause des incroyables spéculations auxquelles cette réunion a donné lieu, peut-être suite à une insuffisance d'information.

Il est évident qu'en quelques jours il n'était guère possible de confectionner des documents parfaits. Vous ne serez donc pas surpris de ne pas y trouver tout ce que vous pourriez éventuellement y chercher. Ainsi, ces documents ne contiennent pas de programme économique en tant que tel, ni sectoriel, qui permettrait de quantifier les objectifs visés et les moyens à mettre en oeuvre. La plupart des propositions du document de synthèse ne sont guère reliés aux politiques, actions, mesures, déjà en cours de réalisation ; parfois aussi, on peut avoir l'impression que les recommandations se caractérisent par une certaine hétéroclité.

Mais ce n'est pas cela qui compte ! Ce qui compte, c'est de disposer d'un effort en soi remarquable fourni par certains de nos fonctionnaires, un effort de réflexion d'une envergure certaine, puisqu'au-delà des problèmes étroitement financiers, nos experts ont tenu à aborder aussi des domaines dont l'incidence immédiate sur la politique économique n'est peut-être pas évidente pour tout le monde, mais qui y contribuent d'une manière tout de même conditionnante. Mais surtout vous avez devant vous le résultat de délibérations vastes, avec énormément d'idées, et qui fournissent une excellente base de départ. Je tiens à féliciter chaleureusement ceux des fonctionnaires qui en sont responsables ; ils méritent notre vive appréciation.

Je passe maintenant la parole au Ministre du Plan pour qu'il vous présente ces deux documents.

Et je vous souhaite deux journées de réflexion extrêmement fructueuses.

Introduction

Le Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et le Gouvernement ont tenu, du 06 au 12 Décembre 1989 sous la Présidence de Son Excellence le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République et Président Fondateur du M.R.N.D., une réunion conjointe au cours de laquelle ils ont analysé la situation économique du Pays.

A l'issue d'un examen approfondi des problèmes de l'économie nationale et de chacun de ses secteurs, ils ont félicité le peuple rwandais pour les progrès importants réalisés dans son effort de développement et réaffirmé les fondements de la politique économique d'auto-développement tels que définis et constamment rappelés par le Chef de l'Etat et en particulier dans Son allocution d'ouverture de cette réunion.

Au vu de l'ampleur de la crise économique actuelle, ils ont défini les principes, les orientations et les priorités qui devront guider le Pays pour un programme de redressement et de relance de l'économie nationale.

A cet effet, des mesures macro-économiques et sectorielles à mettre en place à court et moyen terme ont été adoptées.

Pour la réussite de ce programme de redressement et de relance ainsi que pour le maintien et le renforcement de nos acquis, ils ont réaffirmé la nécessité d'une mobilisation autour d'un consensus national, c'est à dire: la conviction, l'engagement et l'adhésion massive de toutes les forces vives de la nation aux principes fondamentaux de PAIX et D'UNITE, de RIGUEUR et D'AUSTERITE, de SOLIDARITE, de CONCERTATION et de TRANSPARENCE qui constituent les conditions indispensables d'un développement équitable et durable.

Le Comité Central du M.R.N.D. et le Gouvernement lancent un appel à la population et à tous les opérateurs économiques pour une prise de conscience plus accrue de la gravité de la crise économique actuelle et de la nécessité de consentir sans réserve les efforts et les sacrifices exigés pour la réussite des mesures de redressement et de relance économique adoptées.

Chapitre I. ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU RWANDA

I.1. EXISTENCE DE LA CRISE

Au cours de la période 1975-80, l'économie rwandaise a connu une forte expansion grâce à une combinaison de facteurs externes et internes dont le résultat a été une accélération de la croissance économique ainsi qu'une nette amélioration des équilibres financiers intérieurs et extérieurs du pays.

Parmi les facteurs exogènes, on peut retenir les conditions climatiques favorables à l'agriculture vivrière et d'exportation, l'amélioration des termes de l'échange et des entrées importantes de capitaux grâce notamment à une forte augmentation de l'aide extérieure qui a atteint une moyenne annuelle de 13% du Produit Intérieur Brut sur la période.

La conjugaison de ces facteurs exogènes a eu des effets bénéfiques sur le budget, la balance des paiements, le taux d'épargne, l'investissement et partant, sur la croissance économique. En effet, le taux de croissance annuel moyen a atteint presque 7% pour le Produit intérieur brut global en termes réels et plus de 3% en termes de revenus par habitant.

Par ailleurs, grâce à l'augmentation rapide des recettes fiscales, notamment celles perçues sur les exportations, le budget ordinaire de l'Etat a été excédentaire presque chaque année malgré la croissance relativement rapide des dépenses publiques pendant cette période. Enfin, la hausse des recettes d'exportations et des entrées de capitaux ont permis à la balance des paiements d'être globalement positive sur l'ensemble de la période, son solde représentant près de 3% du produit intérieur brut.

Parmi les facteurs endogènes également favorables, il convient de souligner la bonne gestion économique globale des autorités rwandaises, et particulièrement la prudence dont elles ont fait preuve dans la gestion du budget, de la balance des paiements et de la dette. Ainsi, les mesures prises dans le domaine de la gestion de la demande tant publique que privée a permis de contenir l'inflation et de soutenir les équilibres financiers intérieurs et extérieurs. En outre, la mobilisation des crédits extérieurs à des conditions très douces ont permis de maintenir le fardeau du service et de l'encours de la dette extérieure à des niveaux faibles. En effet le service de la dette a représenté 1,3% en moyenne des recettes d'exportations de biens et services sur la période 1975-80 et l'encours de la dette 15,4% en moyenne du produit intérieur brut sur la même période.

Avec la décennie des années 1980 cependant, beaucoup de facteurs moins favorables tant internes qu'externes sont entrés en jeu pour anéantir les efforts considérables fournis par le peuple rwandais dans sa lutte pour le développement. Parmi ces facteurs négatifs, il convient de mentionner :

- i) la dégradation de la fertilité des sols ;
- ii) les aléas climatiques ;
- iii) la détérioration des termes de l'échange due principalement à la chute des cours mondiaux du café et du thé ;
- iv) l'effondrement du secteur minier ;
- v) la baisse réelle des flux d'aide extérieure.

Tous ces facteurs conjugués ont eu pour conséquences une croissance économique faible (taux de croissance de 1,4% par an pour le produit intérieur brut global sur la période 1982-1986), une paupérisation accrue de la population surtout en milieu rural, et une détérioration des équilibres financiers intérieurs et extérieurs.

Devant ce changement dans la situation économique du pays, le Gouvernement a mis en place, dès 1982, des mesures correctives axées sur la rigueur et l'austérité dans l'espoir de rétablir l'équilibre financier de l'économie rwandaise et de relancer la croissance. Les principaux instruments de politique économique utilisés à cette fin sont :

- i) l'ajustement des dépenses publiques de consommation et d'investissement ;
- ii) le renforcement des restrictions quantitatives sur les importations, puis de la programmation de ces dernières ;
- iii) la révision à la hausse du tarif douanier et de certaines taxes de consommation ;
- iv) la réforme de la politique du crédit en 1987 ;
- v) la révision du code des investissements en 1987 ;
- vi) la modification du taux de change en 1983 consécutive au détachement du FRW du dollar des Etats-Unis d'Amérique et son rattachement au DTS.

Malgré toutes ces mesures, la crise économique perdure car, depuis 1987, la croissance économique réelle ne cesse de baisser et les équilibres financiers intérieurs et extérieurs continuent à se détériorer profondément.

Les projections montrent que les perspectives à court et moyen termes sont très sombres.

La crise économique que traverse actuellement le Rwanda est donc durable et non conjoncturelle.

1.2. LES CAUSES PROFONDES DE LA CRISE

La crise économique et financière que traverse le pays est due principalement à la chute des prix internationaux des principaux produits d'exportation (le café et le thé). Il en est résulté une forte contraction en valeur des exportations des biens et services avec tout son impact négatif sur les finances publiques.

Au niveau interne, cette crise est amplifiée par :

- i) les performances de l'agriculture qui sont sérieusement compromises par la forte densité et le taux de croissance de la population, l'érosion continuelle des sols et à l'atomisation des unités d'exploitation agricole, rendant ainsi difficile l'intensification de la production. Ces mauvaises performances au niveau de la production agricole ont été aggravées ces derniers temps par les aléas climatiques et les maladies phytopathologiques.
- ii) les mauvaises performances de l'industrie manufacturière d'import-substitution caractérisée par une faible valeur ajoutée et une consommation élevée de matières premières importées.
- iii) L'absence de diversification de l'économie rwandaise qui dépend essentiellement du café pour plus de 80% des recettes d'exportation.
- iv) les mauvaises performances des entreprises publiques et des sociétés mixtes à forte participation de l'Etat dont la gestion déficitaire oblige l'Etat à leur consentir des concours financiers importants prélevés sur les ressources publiques.

1.3. LES EFFETS DE LA CRISE

1.3.1. Effets sur la croissance économique et le bien-être de la population

Alors que le PIB réel avait connu une croissance modérée au cours de la période 1982-1986, la situation s'est détériorée de manière inquiétante à partir de 1987 où l'on assiste à des taux de croissance de plus en plus négatifs. Le taux de croissance du produit intérieur brut a été de - 0.6% en 1987, de - 3.4% en 1988 et il est estimé à - 6.3% pour 1989. Avec un taux de croissance de la population de 3.7%, le PIB réel par habitant a donc évolué de façon négative respectivement de - 4.3%, - 7.1% et - 10% pour les trois dernières années.

La baisse de l'activité économique s'est traduite par une baisse des revenus des ménages et du secteur public et par conséquent de leurs consommations respectives.

A son tour, cette baisse de la demande globale ne fait que renforcer la crise puisqu'elle a des effets négatifs sur le développement des différents secteurs d'activité.

Cette situation traduit une paupérisation progressive de la population surtout en milieu rural étant donné la baisse drastique de la production du secteur agricole vivrier qui occupe encore une fraction très importante de la population.

I.3.2. Effets sur les Finances Publiques et l'endettement

La baisse des prix internationaux du café ainsi que la contraction de l'activité économique ont eu des conséquences défavorables sur l'état des finances publiques.

En effet, dans une telle situation, l'Etat n'a pas pu accroître suffisamment ses recettes budgétaires de façon à faire face à des besoins de dépenses toujours croissants. Au moment où les recettes au titre des taxes à l'exportation et à l'importation ainsi que les impôts sur les revenus accusent une tendance prononcée à la baisse, les charges de l'Etat n'ont cessé d'augmenter. Il s'agit notamment des dépenses au titre de la dette tant extérieure qu'intérieure, des subventions au Fonds d'Egalisation et aux entreprises publiques, et des achats de biens et services.

Cela a conduit à des déficits importants du budget de l'Etat qui ont été supérieurs à 20% des recettes courantes totales au cours des trois dernières années.

Pour financer ces déficits budgétaires élevés, l'Etat a été obligé de recourir de plus en plus à l'endettement, avec comme conséquence l'alourdissement du service de la dette.

Ainsi, l'encours de la dette publique intérieure qui ne représentait que 6,1% du PIB en 1982 atteint 13,9% en 1988, passant de 7,9 à 24,3 milliards de FRW. Cette accélération a eu comme conséquence un accroissement considérable du service de la dette qui passe de 1,1 milliards de FRW en 1982 à 5,2 milliards de FRW en 1988, atteignant ainsi 22% de toutes les recettes courantes de l'Etat. Le ratio service de la dette intérieure sur PIB est ainsi passé de 0,9% en 1982 à 3% en 1988.

Quant à l'encours de la dette publique extérieure, il est passé de 7,4 milliards en 1978 à 50 milliards en 1988, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen d'environ 20%. Le service de la dette publique extérieure est passée de 137 millions de FRW en 1978 à 1.888 millions de FRW en 1988. Le ratio service de la dette publique extérieure sur les recettes courantes de l'Etat est en forte croissance, passant de 5,2% en 1982 à 10% en 1988. Au total, le service de la dette publique représente donc 32% des recettes courantes en 1988.

I.3.3. Effets sur la Balance des Paiements

Suite à la forte détérioration des termes de l'échange, les recettes d'exportation ont fortement baissé. En 1988, les recettes d'exportation représentent moins de 60% de leur niveau de 1986, les cours du café et du thé ayant baissé respectivement de 40% et de 27% entre les deux années. Par rapport à 1988, le prix international du café a baissé de 23% en 1989 tandis que celui du thé a connu une hausse modeste de 5%.

Etant donné le niveau difficilement compressible des importations de biens qui sont composées à 35% par des biens de consommation et à 65% de biens d'approvisionnement et d'équipement (incluant le pétrole et lubrifiants), la baisse des recettes d'exportations a eu pour effet une nette détérioration de la balance commerciale dont le solde négatif atteint près de 12 milliards en moyenne par an sur la période 1987-1989 contre 7 milliards FRW sur la période 1983-1986.

Par ailleurs, la balance des services connaît des déficits structurels qui, sur la période 1987-89 ont atteint une moyenne annuelle de 8,5 milliards FRW malgré les efforts considérables déployés pour réduire le coût du transport international.

Quant aux transferts nets (essentiellement publics car les transferts privés sont plutôt très faibles) ils se sont maintenus à un niveau de 10.5 milliards de Frw par année sur la période considérée.

Le résultat de tout ce qui précède est que le compte courant de la balance des paiements s'est détérioré considérablement. En effet, son déficit a presque doublé son niveau de la période 1983-86 atteignant 10 milliards FRW par an, soit 5.7% du PIB contre 3.3% en 1983-86.

Pour financer ces déficits importants de la balance des paiements, l'Etat a dû puiser substantiellement dans ses réserves en devises. C'est ainsi que pour la fin de l'année 1989, les réserves représentent à peine deux mois d'importations contre 5,3 mois à la fin de l'année 1986.

Chapitre II. REAFFIRMATION DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE NATIONALE D'AUTO-DEVELOPPEMENT

La crise actuelle ne pourra être surmontée que grâce à la mise en oeuvre, avec une vigueur renouvelée, des principes de la politique nationale d'auto-développement.

La politique économique d'auto-développement est une conviction selon laquelle le progrès doit prendre essentiellement son appui sur les forces du pays, les solutions à nos problèmes devant être trouvées chez nous. C'est la volonté de ne pas vivre au dessus de ses moyens. Seul un engagement ferme dans cette politique peut permettre une meilleure gestion de nos équilibres macro-économiques par la maîtrise de notre capacité financière, de notre endettement, de notre programmation budgétaire et de nos relations économiques extérieures.

Les principaux éléments de cette politique nationale d'auto-développement sont les suivants :

II.1. L'autosuffisance alimentaire, stratégie centrale de notre auto-développement, qui consiste à réaliser l'accumulation nationale essentiellement au niveau du producteur, en particulier du producteur rural.

Cela exige que l'agriculture soit diversifiée, grâce notamment à la valorisation de filières de production pour tous les produits, que soit réalisée une intelligente régionalisation des cultures, et que des prix rémunérateurs soient accordés aux productions, grâce à une meilleure organisation des producteurs et des marchés. Des financements substantiels de toute la filière qui part de la recherche jusqu'au stockage sont par ailleurs une condition indispensable de la réussite de cette politique. De même, les aides alimentaires devront être planifiées et leur gestion intégrée efficacement dans les autres instruments de la stratégie d'autosuffisance alimentaire.

Cette stratégie suppose que l'industrialisation du pays s'organise essentiellement autour des agro-industries qui valorisent les ressources nationales, créent des emplois non agricoles, soient implantées prioritairement dans le milieu rural et fassent appel aux capacités nationales et locales de maîtrise de technologies appropriées. Ce type d'industrialisation endogène et autocentrée privilégie l'industrie de petite et moyenne dimension, y compris l'artisanat, capable de diversifier la production, de valoriser chaque filière possible de nos ressources et d'employer le maximum de gens, réalisant ainsi une grande valeur ajoutée.

C'est pour promouvoir cette production agro-industrielle que, dans le cadre de cette stratégie, les infrastructures économiques et sociales sont à mettre en place, leur dimensionnement devant tenir compte de la nécessité de les entretenir, essentiellement grâce à nos propres ressources nationales.

II.2. La valorisation des ressources humaines grâce à une politique volontariste de formation, d'information, d'encouragement à l'innovation, d'emploi et de santé publique.

II.3. Le développement planifié qui consiste à mobiliser toutes les ressources du pays autour des grandes tâches du développement, en fonction de nos objectifs à long terme. Il s'agit d'ordonner la mobilisation des moyens dans le temps et dans l'espace, en interaction active et concertée avec les différentes stratégies, de rationaliser les flux financiers canalisés vers les différents secteurs prioritaires de l'économie, de réaliser des prévisions et des synthèses de plus en plus capables d'améliorer les arbitrages, réalisant ainsi une cohérence accrue dans la gestion économique du pays.

II.4. La maîtrise de la capacité financière nationale, ou capacité autonome de financement de notre auto-développement, qui consiste en la maîtrise de l'endettement, en la programmation budgétaire et des investissements et en la maîtrise des flux financiers qui passent par la stimulation des exportations et la programmation des importations, la gestion rigoureuse des devises et la maîtrise de la fiscalité.

La capacité financière nationale ne signifie pas l'autarcie. Elle doit bénéficier de la coopération internationale conçue comme un contrat de solidarité entre les peuples. L'aide extérieure constitue ainsi un appoint indispensable à nos propres efforts, mais ne peut en aucune façon s'y substituer. Les apports extérieurs s'inscrivent dans une stratégie de la coopération qui organise notre insertion méthodique dans l'économie régionale et internationale.

II.5. Le développement partagé qui consiste à faire participer aux efforts de développement et à leurs fruits toutes les couches de la population et toutes les régions du pays. Il suppose une décentralisation des investissements, des financements et des opportunités, et c'est dans ce cadre que sont promues les politiques d'appui sur les deux jambes - le secteur privé et le secteur public -, de soutien au mouvement coopératif et d'enracinement de nos actions dans la commune. Enfin, c'est au titre du développement partagé que les générations actuelles sont appelées à sauvegarder l'environnement, patrimoine partagé avec les générations futures.

Dans son discours d'ouverture de la réunion conjointe du Comité Central et du Gouvernement, le Président de la République et Président-Fondateur du M.R.N.D. a réaffirmé ces principes d'auto-développement et a rappelé les quatre principes actifs de l'action des responsables à tous les niveaux que sont la rigueur, la concertation, la transparence et la solidarité.

Ce sont tous ces principes de la politique nationale d'auto-développement qui doivent garantir la continuité de nos efforts et fonder nos espoirs dans un heureux aboutissement de la lutte contre la crise actuelle.

Chapitre III. ORIENTATIONS GENERALES

La réussite d'un programme de redressement et de relance économique est une oeuvre de longue haleine qui nécessite la conviction, l'engagement et l'adhésion de tous pour une meilleure contribution de chacun. Il faut donc un consensus national sur les objectifs poursuivis par la politique économique nationale, tous sans exception, devant se sentir responsables de la mise en oeuvre de cette politique. Ce consensus, exige qu'une attention particulière soit accordée aux orientations générales ci-après :

- Renforcement de la sécurité générale de la population
- Entretien d'une éthique politique mobilisatrice
- Recherche d'innovations pour accélérer le développement
- Développement des ressources humaines
- Décentralisation des fonctions de conception et de gestion du développement.

III.1. Renforcement de la sécurité générale de la population

Pour garantir la sécurité de la population, il est impérieux de :

- i) Poursuivre et renforcer la politique d'autosuffisance et de sécurité alimentaires pour assurer la nourriture à toute la population. La sécurité alimentaire de la population doit être assurée par la population elle-même appuyée par les structures d'encadrement techniques et politiques que le gouvernement met à sa disposition. A cet effet, tous les cadres politiques et administratifs, à commencer par les cadres agricoles, doivent prêcher par l'exemple, dans l'intensification agricole. Quant à chaque exploitant agricole, il doit assurer la sécurité alimentaire de sa famille en disposant notamment de :
 - un élevage capable de fournir du fumier et des produits d'élevage en quantité suffisante
 - un potager.
 - une culture de réserve
 - des dispositifs anti-érosifs pour la protection et la conservation des sols
- ii) Améliorer la crédibilité de l'Etat en assurant le respect strict des lois, la transparence dans les procédures judiciaires et l'exécution des jugements.
- iii) Responsabiliser davantage les pouvoirs publics afin qu'ils assurent pleinement et en toute objectivité la sécurité des personnes et des biens dans le strict respect des droits de l'homme.

- iv) Informer suffisamment la population pour limiter la circulation des faux bruits qui sont de nature à compromettre sa sécurité.
- v) Soutenir et promouvoir les activités productives créatrices d'emplois pour réduire le chômage, facteur grave d'insécurité.
- vi) Renforcer la mobilisation et l'encadrement de la population au travail pour accroître la production en milieu rural afin de combattre l'insécurité que constitue la fraction d'inactifs qui vivent au dépens de la société.
- vii) Disposer de forces de l'ordre et de sécurité toujours à la hauteur de leur mission de maintien de la paix et la tranquillité dans le pays, et les doter de moyens suffisants.
- viii) Organiser et mobiliser la population pour la faire participer à son auto-défense.
- ix) Mobiliser les moyens nécessaires à l'amélioration de l'image de marque du Rwanda à l'extérieur.

III.2. Entretien d'une éthique politique mobilisatrice

Le Discours Programme du 15 Janvier 1989 définit les quatre principes actifs qui constituent l'éthique politique devant caractériser nos comportements et guider notre action.

Ces principes sont: rigueur, concertation, transparence, solidarité.

Le respect et l'application de ces principes constituent pour les responsables à tous les niveaux un devoir impérieux et le garant de la confiance du peuple.

La crédibilité et la dignité des dirigeants sont des conditions essentielles pour la réussite de la politique d'autodéveloppement du Pays. Pour renforcer cette crédibilité, les dirigeants doivent accorder une attention particulière aux éléments ci-après qui sont indispensables pour exercer une responsabilité publique :

- i) Veiller à une meilleure gestion de la chose publique.
- ii) Prêcher par l'exemple dans l'exécution des décisions.
- iii) Traduire les paroles dans les actes.
- iv) Honorer les engagements et les promesses faites.
- v) Se distinguer par un patriotisme exemplaire, l'honnêteté, la loyauté et la dignité, "Kwanga umugayo".

- vi) Eviter, et combattre le trafic d'influence, l'ingérence et l'interventionnisme qui ternissent l'image de marque d'un dirigeant.
- vii) Se garder des errements coupables, des comportements pervers d'accaparement, de corruption, d'opulence artificielle et d'une attitude du "m'as-tu vu".

En tout état de cause, tout dirigeant doit demeurer engagé et persévérer dans la mise en pratique des principes et idéaux du M.R.N.D.

III.3. Recherche et innovation pour accélérer le développement

Le développement est un processus continu de transformation positive de la société. L'accélération du rythme de développement d'un peuple dépend de sa capacité de recherche et d'ouverture aux innovations. Le Chef de l'Etat ne cesse d'éveiller le peuple rwandais à l'esprit d'innover pour améliorer son bien être. Ainsi, disait-il devant le Vème Congrès Ordinaire du M.R.N.D.: "Notre avenir dépendra de notre capacité d'innover". Il a renouvelé cet appel dans Son message adressé aux artisans lors de l'inauguration de la Banque Populaire des artisans le 3 Avril 1986.

Le Rwanda est confronté à de multiples défis qui ne pourraient être relevés sans changements structurels importants. La recherche de la sécurité générale de la population constitue l'exemple le plus significatif. La sauvegarde de la sécurité du peuple passe par la mise en oeuvre de tout un ensemble de stratégies socio-économiques qui exigeront des transformations profondes des méthodes de travail, de l'organisation de la production, des comportements etc...

Dans le contexte actuel de fonctionnement de l'économie rwandaise, comment produire suffisamment de nourriture pour l'ensemble de notre population, comment permettre à nos paysannes et à nos paysans d'améliorer progressivement leur niveau de vie, leur habitat, leur état de santé et celui de leurs enfants, leurs revenus pour qu'ils puissent s'acheter certains biens et envoyer leurs enfants à l'école, leur accès aux équipements collectifs etc...

Que faire pour créer de plus en plus d'emplois productifs en dehors de l'agriculture pour permettre à la jeunesse rwandaise de s'épanouir et de se sentir réellement utile à la société ?

Autant de grandes questions dont la réponse passe par le développement d'un esprit d'innovation à tous les niveaux, esprit d'innovation sans lequel la politique économique d'auto-développement du Pays atteindrait difficilement ses objectifs.

Le développement du pays dépendra fondamentalement de l'aptitude de sa population à susciter les innovations et à les intégrer.

Les structures de production, les institutions et les populations doivent aussi s'adapter à toutes les transformations. Il est dès lors impérieux d'opérer à tous les niveaux une reconversion des mentalités en vue de promouvoir les innovations, d'adapter les comportements, pour la maîtrise des mécanismes endogènes du développement économique du Pays. Pour ce faire, il faudrait mettre sur pied un programme cohérent de recherche et encourager les chercheurs en stimulant leur compétitivité et en disponibilisant les moyens nécessaires pour promouvoir la recherche-développement dans tous les secteurs prioritaires de l'économie nationale pour l'augmentation de la production et pour la valorisation et la transformation des matières premières locales.

III.4. Développement des ressources humaines

La valorisation des ressources humaines est un préalable indispensable à un développement durable et doit être une préoccupation permanente dans la gestion économique du Pays. Pour cela, il est impérieux de construire une stratégie cohérente de développement des ressources humaines pour répondre notamment aux exigences de l'adéquation formation-emploi et au souci constant de valorisation des compétences nationales, en particulier en intégrant au maximum l'Université Nationale du Rwanda dans les activités économiques du pays par la mise à contribution de ses potentialités intellectuelles.

L'intégration des programmes de développement est une nécessité répondant aux besoins réels de la population. La formation-éducation de la population rurale appelle une participation accrue de l'Etat et des Communes. Les structures existantes de coordination et de supervision des activités d'éducation populaire au niveau préfectoral et au niveau communal sont donc ici des éléments catalyseurs du développement du monde rural. La redynamisation dans le fonctionnement de ces structures permettra d'atteindre l'efficacité voulue dans l'encadrement de la population.

III.5. Décentralisation des fonctions de conception et de gestion du développement

Le 1er Juillet 1987, le Chef de l'Etat a dédié le quart de siècle en cours aux communes du Rwanda en tant que cellules de base du développement pour réaffirmer le rôle clé de la Commune dans la réalisation des objectifs du développement.

Si alors la Commune doit devenir un élément essentiel de la stratégie de développement économique et social, il faut reconnaître que dans ce cas, elle devrait être à mesure d'assumer pleinement les responsabilités inhérentes au rôle qui lui est confié.

Actuellement les communes rwandaises traversent des périodes difficiles suite notamment au manque de moyens humains, matériels et financier suffisants pour faire face aux lourdes charges qui leur sont imposées par l'Etat.

Il est donc urgent de procéder à :

- une décentralisation administrative en vue de rendre la préfecture et la commune réellement autonomes
- une définition rapide des missions dévolues à la commune, à la préfecture et à l'Etat
- une décentralisation des moyens de l'Etat vers les communes et les préfectures en fonction des engagements de l'Etat et des nouvelles missions confiées à chaque entité
- une évaluation régulière des efforts faits par différents départements pour la réussite de cette décentralisation.

Les mesures de redressement et de relance suivantes constitueront les instruments de mise en pratique des grandes orientations indiquées ci-dessus.

Chapitre IV. MESURES DE REDRESSEMENT ET DE RELANCE

IV.1. DOMAINE MACROECONOMIQUE

Le programme de redressement et de relance économique a pour objectif macroéconomique principal de relancer la croissance de l'économie tout en rétablissant les équilibres financiers intérieurs et extérieurs.

Pour qu'il y ait une croissance réelle, le taux de croissance à atteindre doit être supérieur au taux de croissance de la population, actuellement estimé à 3,7%. Pour ce faire, des réformes économiques qui s'imposent sont définies dans chaque secteur d'activité pour qu'il puisse atteindre les objectifs spécifiques lui assignés.

Sur le plan financier, le programme de redressement et de relance a pour objectifs généraux de :

- Assainir et stabiliser les finances publiques à moyen terme
- Réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements de manière à s'assurer d'une sécurité en réserves de change correspondant au moins à 3 mois d'importation et de s'assurer que le poids du service de la dette ne continuera pas de s'accroître de façon disproportionnée.

IV.1.1. LES FINANCES PUBLIQUES

L'assainissement et la stabilisation des finances publiques exige qu'on prenne conjointement des mesures visant l'augmentation des recettes de l'Etat et la réduction des dépenses publiques.

A) Mesures visant l'augmentation des recettes de l'Etat

:	ACTIONS	:SERVICE (S)	: ECHEANCE	:
:	:	:RESPONSABLE (S):	:	:
:	:	:	:	:
:1	- Renforcer les mesures de contrôle et de vérification des impôts pour réduire le phénomène d'évasion fiscale. Veiller en particulier à ce que les personnes physiques ou morales à haute capacité contributive ne soient pas sous-imposées ou n'échappent à l'imposition. Pour ce faire, il convient de renforcer les moyens matériels et humains des services compétents du Département ayant les finances publiques dans ses attributions. Au besoin, on pourra recourir à une assistance technique.	: MINIFIN : MINIFOP	: Janvier 1990	:

- :2 - Renforcer le rôle et les missions : MINIFIN : Janvier 1990

: de l'inspection générale des : MINIFOP :

: finances :
- :3 - Instituer un seuil minimum de : MINIFIN : Juin 1990

: valeur ajoutée à exiger aux entre- : MINIMART :

: prises pour pouvoir postuler aux : MINIPLAN :

: avantages du code des investisse- : MINAGRI :

: ments. Cette mesure est applicabl : MINICOM :

: aux entreprises jouissant actuel- : MINITRANSCO : 11-

: lement des avantages du code avec : BNR :

: éventuellement un délai de réadapt : :

: ation (Loi). :
- :4 - Mettre en place une taxe fiscale : MINIFIN : Septembre 1990

: minimale sur les importations : MINICOM :

: actuellement exonérées des entre- : MINIMART :

: prises bénéficiant des avantages : MINITRANSCO :

: du code des investissements ou : MINIPLAN :

: par la législation douanière, en : MINAGRI :

: vue de les inciter à utiliser les : BNR :

: matières premières locales (Lois) :
- :5 - Intensifier le contrôle de l'uti : MINIFIN : Juin 1990

: lisation abusive des attestations : MINIPLAN :

: d'exonération : MINIAFFET :
- :6 - Considérer les exonérations accor- : MINIAFFET : Janvier 1990

: dées dans le cadre de conventions : MINIPLAN :

: comme la quote-part du Gouverne- : MINIFIN :

: ment Rwandais dans les projets :

: concernés :
- :7 - En vue de décourager la fraude : MINIFIN : Janv. 1990

: fiscale et la corruption, appli- : MINIJUST :

: quer rigoureusement les mesures :

: légales et administratives existan- :

: tes d'incitation et de sanction. :
- :8 - Instaurer une vérification de la : MINIFIN : Sept. 1990

: régularité fiscale des biens :

: mobiliers immatriculés devant :

: faire l'objet de mutation (Loi) :
- :9 - Etant donné l'effectif considé- : MINIFIN : Janvier 1990

: rable des redevables qui ne veu- : MINIJUST :

: lent pas s'acquitter de leurs : ORINFOR :

: obligations envers le Trésor :

: Public, leur liste doit être :

: régulièrement publiée à travers :

: les médias afin que le public aide :

: les autorités fiscales à exercer :

: la pression sur ces redevables :

: pour qu'ils désintéressent l'Etat. :

: Cette publication commencera par :

: ceux déjà identifiés par la commis- :

: sion de recouvrement des deniers :

: publics. :

:10-	Les personnes physiques ou morales ayant des dettes envers le fisc ne pourront plus bénéficier des licences d'importation. Cette mesure est étendue aux personnes morales dont les personnalités constituantes ont des dettes envers l'Etat. (Arrêté Ministériel).	: <u>MINIFIN</u> , : <u>MINIJUST</u> : <u>MINICOM</u> : <u>B.N.R.</u>	: Janvier 1990
:11-	Réviser la loi sur le fisc pour instaurer l'imposition forfaitaire à certaines catégories de contribuables.	: <u>MINIFIN</u>	: Septembre 1990

B) Mesures visant la réduction des dépenses publiques

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHÉANCE
:1 - Réduction du charroi de l'Etat dans le cadre de la recherche de sa meilleure utilisation. Il faut, pour cela, déterminer rapidement la taille optimale de ce charroi en tenant compte des besoins réels de chaque service.	: <u>MINITRANSCO</u> : <u>MINIFIN</u>	: Janvier 1990
:2 - Suppression des moyens de déplacement des hauts cadres de l'administration et des Etablissements publics et instauration des indemnités de transport et d'autres mesures d'accompagnement notamment la réorganisation du transport en commun.	: <u>MINITRANSCO</u> : <u>MINIFOP</u> : <u>ETABLISSEMENTS PUBLICS (TOUS)</u> : <u>ONATRACOM</u>	: Janvier 1990
:3 - Vente des maisons de logement des agents de l'Etat et des Etablissements Publics avec possibilité de transformer une partie d'entre elles en bureaux administratifs pour les services publics.	: <u>MINITRAPE</u> : <u>MINIFOP</u> : <u>MINIFIN</u>	: Juin 1990
:4 - Révision de la loi fixant les indemnités et avantages matériels alloués aux autorités politiques, dans le cadre général de réduction des dépenses publiques (Loi)	: <u>MINIFIN</u> : <u>MINITRAPE</u> : <u>MINIFOP</u>	: Mars 1990

- :
:5 - Suppression des privilèges de : MINITRAPE : Janvier 1990 :
: logement accordés par les statuts : MINIFOP :
: particuliers pour leur substituer : MINIFIN :
: des indemnités de fonction. Cette :
: mesure ne concerne pas les maisons :
: de fonction liées au fonctionne- :
: ment particulier de certains ser- :
: vices. Tous les cas devant faire :
: exception à cette mesure sont à :
: inventorier rapidement. :
:
:6 - La location de bâtiments pour des : MINIFIN : Janvier 1990 :
: fins administratives par l'Admini- : MINITRAPE :
: stration Centrale, les Etablisse- :
: ments Publics et les Projets doit :
: faire l'objet d'adjudication :
: publique. Ainsi, tous les contrats :
: existants ne seront pas renouvelés :
: sans passer par cette voie. :
: L'Etat doit par ailleurs se doter :
: d'un programme prioritaire de :
: construction des blocs administra- :
: tifs. :
:
:7 - Exigence d'achats groupés de : MINIFIN : Janvier 1990 :
: fournitures et de véhicules desti- : MINISTERES (TOUS) :
: nés à l'Administration Publique : ENTREPRISES :
: suivant la procédure applicable : PUBLIQUES (TOUTES) :
: en matière d'adjudication publi- : AUTRES ADMINIS- :
: que et réduction du nombre de mar- : TRATIONS (TOUS) :
: ques de voitures. :
:
:8 - Entretien de tous les véhicules : MINIFIN : Janvier 1990 :
: officiels par l'ONATRACOM ou à : MINITRANSCO :
: défaut par des garages agréés :
: par cet Office. Dans ce dernier :
: cas, l'ONATRACOM détermine les :
: travaux d'entretien à faire et :
: effectue un contrôle à postériori. :
: (Arrêté Ministériel) :
:
:9 - Centralisation de la gestion des : MINITRANSCO : Janvier 1990 :
: véhicules de l'Etat dans les : MINISTERES (TOUS) :
: Préfectures sous l'autorité des :
: Préfets :
:
:10 - Accélération de l'examen, par les : MINIFIN : Février 1990 :
: instances compétentes, des recom- : MINISTERES (TOUS) :
: mandations formulées par l'étude :
: sur la réforme des entreprises :
: publiques. :

:11 -	Prise de mesures équitables visant :	<u>MINICOM</u>	: Avril 1990	:
:	la réduction du coût du café à	: <u>MINIFIN</u>	:	:
:	l'exportation en vue de réduire	: <u>MINITRANSCO</u>	:	:
:	les transferts de l'Etat au Fonds	: <u>MINAGRI</u>	:	:
:	d'Egalisation du café. Ces mesures :	: <u>OCIR-CAFE</u>	:	:
:	doivent toucher tous les interve-	: <u>BNR</u>	:	:
:	nants dans la filière café à	:	:	:
:	savoir: le producteur, le commer-	:	:	:
:	çant, l'usinier, l'exportateur,	:	:	:
:	le banquier, l'assureur et le	:	:	:
:	transporteur international.	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:12 -	Respect de l'unicité du Trésor	: <u>MINIFIN</u>	: Janvier 1990	:
:	de l'Etat en inscrivant en annexe	: <u>MINIPLAN</u>	:	:
:	du compte de l'Ordonnateur Trésor-	: <u>BNR</u>	:	:
:	rier les comptes des fonds disper-	:	:	:
:	sés.	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:13 -	Mise en place du système de pro-	: <u>MINIFIN</u>	: Septembre 1990	:
:	grammation budgétaire plurian-	: <u>MINIPLAN</u>	:	:
:	nuelle	:	:	:
:	:	:	:	:

VI.1.2. LES EQUILIBRES FINANCIERS EXTERIEURS

L'objectif global d'amélioration des équilibres financiers extérieurs sera atteint grâce à une mise en oeuvre de toute une série de mesures visant une gestion rationnelle des importations et une maîtrise des charges de la dette extérieure. Il est par ailleurs très urgent d'élaborer une stratégie de promotion des exportations pour accroître les recettes d'exportation à moyen et long termes.

A) Mesures visant la réduction de la facture des importations

:	ACTIONS	:SERVICE (S)	: ECHEANCE	:
:	:	:RESPONSABLE (S):	:	:
:1	- Limiter les importations des	: <u>MINICOM</u>	: Janvier 1990	:
:	biens non indispensables	: <u>BNR</u>	:	:
:	:	:	:	:
:2	- Négocier des crédits non rembour-	: <u>MINAFFET</u>	: A partir de	:
:	sables pour l'importation des pro-	: <u>MINISANTE</u>	: Janvier 1990	:
:	duits pharmaceutiques	: <u>MINICOM</u>	:	:
:	:	: <u>BNR</u>	:	:
:	:	:	:	:
:3	- Négocier un crédit concessionnel	: <u>MINAFFET</u>	: Janvier 1990	:
:	à la balance des paiements	: <u>MINIFIN</u>	:	:
:	remboursable à long terme	: <u>MINIPLAN</u>	:	:
:	:	: <u>MINICOM</u>	:	:
:	:	: <u>B.N.R.</u>	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

- :4 - Négociier des aides en marchandises : MINAFFET : A partir de :
 dont la gestion sera confiée à la : MINICOM : Janvier 1990 :
 Banque Nationale du Rwanda et au : MINIPLAN : :
 Ministère du Commerce et de la : BNR : :
 Consommation qui a la programma- : : :
 tion des importations dans ses : : :
 attributions. : : :
 :5 - Limiter les importations du maté- : MINICOM : Janvier 1990 :
 riel de transport : MINITRANSCO : :
 : BNR : :
 :6 - Ne plus autoriser l'importation : MINICOM : Janvier 1990 :
 des matériaux de construction qui : MINITRAPE : :
 ont des substituts locaux : BNR : :
 :7 - Encourager les vols charters : MINITRANSCO : Janvier 1990 :
 : AIR-RWANDA : :
 : ORTPN : :
 :8 - Mettre en place des mesures : MINICOM : Janvier 1990 :
 sérieuses de lutte contre les sur- : MINIFIN : :
 facturations et les sous-factura- : MINAFFET : :
 tions : B.N.R. : :

B) Mesures visant la Rationalisation de l'Endettement Extérieur

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
:1 - Adopter l'Arrêtée Présidentiel portant reglementation de la politique d'endettement extérieur	: MINIFIN	: Février 1990
:2 - Mettre en place un Fonds d'Heritage (Fonds d'amortissement de la dette) (Loi)	: MINIFIN : B.N.R.	: Juin 1990
:3 - En matière de négociation des crédits, privilégier une large concertation avant la signature des contrats de prêts	: MINAFFET : MINISTERES : (Tous)	: Janvier 1990
:4 - Réorienter les crédits vers les projets rentables notamment l'agriculture, l'industrie, l'exportation et le tourisme	: MINIPLAN : MINIFIN : MINAFFET : MINAGRI : MINIMART : MINITRAPE : MINICOM	: Janvier 1990

:	:	:	:
:5 - En vue d'éviter de payer les com-	: <u>MINIFIN</u>	: Janvier 1990	:
: missions d'engagement sur des	: MINISTÈRES (TOUS)	:	:
: crédits, hâter la ratification et	:	:	:
: la mise en vigueur des contrats de	:	:	:
: crédits	:	:	:
:	:	:	:

IV.1.3. MONNAIE, CREDIT ET PRIX

La politique du Gouvernement rwandais dans le domaine monétaire, du crédit et des prix a toujours été caractérisée par une certaine prudence qui a permis de limiter le niveau d'inflation sans beaucoup de restrictions à l'expansion du crédit intérieur. Des dispositifs de promotion du crédit dans les secteurs prioritaires de l'économie ont été mis en place même si les résultats atteints, dans ce domaine sont encore timides.

L'objectif de maîtriser l'inflation sera poursuivi en même temps que des mécanismes de mobilisation plus accrue de l'épargne intérieure seront mis en place. Une attention particulière sera mise, plus que par le passé, sur le financement, par des crédits bancaires, des secteurs prioritaires notamment l'agriculture

Mesures dans le domaine de la monnaie, du crédit et des prix

: ACTIONS	: SERVICE (S)	: ECHEANCE	:
:	: RESPONSABLE (S):	:	:
:1 - Définition d'une politique solide	: <u>MINIFIN</u>	: Juin 1990	:
: du crédit en faveur du secteur	: MINAGRI	:	:
: agricole: bonification sélective	: BNR	:	:
: des taux d'intérêts et instaura-	: SOCIETES	:	:
: tion d'une assurance du crédit	: D'ASSURANCE	:	:
: agricole (Arrêté Ministériel)	:	:	:
:	:	:	:
:2 - Définition d'une politique de	: <u>MINIFIN</u>	: Juin 1990	:
: bonification des crédits au sec-	: MINICOM	:	:
: teur des exportations (Arrêté	: BNR	:	:
: Ministériel)	:	:	:
:	:	:	:
:3 - Instauration des marchés monétai-	: <u>MINIFIN</u>	: Juin 1990	:
: re et financier	: B.N.R.	:	:
:	:	:	:
:4 - Construction d'un meilleur indice	: <u>MINIPLAN</u>	: Mars 1990	:
: des prix à la consommation afin	: MINICOM	:	:
: de pouvoir suivre l'évolution des	: BNR	:	:
: prix et ce, dans les meilleurs	:	:	:
: délais	:	:	:
:	:	:	:
:5 - Mise en place des mesures de	: <u>MINICOM</u>	: Mars 1990	:
: contrôle des coûts et des prix	:	:	:
: pour que le système des marges	:	:	:
: réponde à ses objectifs	:	:	:
:	:	:	:

:6	- Révision du niveau des salaires et de leur croissance dans les établissements privés pour les ajuster à la réalité socio-économique du pays.	: <u>MINIFOP</u>	: Mars 1990
----	--	------------------	-------------

VI.1.4. L'EMPLOI

Promouvoir la création des emplois productifs a été et reste un objectif majeur poursuivi par la politique nationale d'autodéveloppement. Un effort plus accru sera consenti pour créer plus d'emplois étant donné l'importance du défi à relever en cette matière devant la croissance démographique que connaît le Rwanda. Cet objectif sera concrétisé à travers une mise en oeuvre d'approches stratégiques plus efficaces d'appui au secteur privé, plus particulièrement les activités qui occupent les jeunes en milieu rural. Par ailleurs, le Gouvernement se préoccupe des problèmes d'efficacité insuffisante des structures administratives de l'Etat et de la faible rentabilité du personnel de la fonction publique. Une réforme dans ce domaine s'avère très urgente.

Mesures visant la promotion de l'emploi

ACTIONS		SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
:1	- Finaliser le dossier relatif à la réforme administrative	: <u>MINIFOP</u>	: Juin 1990
:2	- Poursuivre le placement des rwandais dans des organismes internationaux	: <u>MINIFOP</u> : MINAFFET	: Janvier 1990
:3	- Etudier la libéralisation des conditions et procédures de recrutement en matière d'emploi (Arrêté Ministériel)	: <u>MINIFOP</u>	: Mars 1990
:4	- Réduire le nombre d'expatriés dans les entreprises privés	: <u>MINIFOP</u>	: Juin 1990
:5	- Réexaminer sérieusement le problème de l'implication des agents de l'Etat dans des activités commerciales (Loi)	: <u>MINIJUST</u> : MINICOM : MINIFOP	: Juin 1990
:6	- Accélérer l'étude sur l'adéquation formation-emploi	: <u>MINIPLAN</u> : MINEPRISEC : MINESUPRES : MINIFOP : MIJEUMA	: Juin 1991

:7	- Aménager au moins un pôle de	:	<u>MINITRAPE</u>	:	Décembre 1992	:
:	développement par commune	:	MINIPLAN	:		:
:		:	MININTER	:		:
:		:	MIJEUMA	:		:
:		:	MINIMART	:		:
:		:		:		:
:8	- Mettre en place des programmes	:	<u>MININTER</u>	:	Décembre 1990	:
:	visant l'amélioration des condi-	:		:		:
:	tions de travail des femmes en	:		:		:
:	milieu rural	:		:		:
:		:		:		:
:9	- Appuyer les ONG qui encadrent	:	<u>MINIPLAN</u>	:	Janvier 1990	:
:	et conseillent les promoteurs des	:	MINIMART	:		:
:	petites et moyennes entreprises	:	MIJEUMA	:		:
:		:		:		:

IV.2. SECTEUR AGRICOLEIV.2.1. LES PRODUITS VIVRIERS

Objectif : Rétablir l'équilibre alimentaire de la population: en arrêtant à court terme le déclin de la production des cultures traditionnelles de consommation de masse, et en relançant à moyen terme la production de ces cultures.

Les mesures prises pour atteindre cet objectif sont les suivantes:

BANANE

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Généralisation des éclaircies dans les bananeraies	: <u>MINAGRI</u> : ISAR	: 1990
: 2. Arrachage systématique des plants viciés et diffusion de plants sains	: <u>MINAGRI</u>	: 1990
: 3. Démarrage de la recherche sur le bananier (inventaire des plants malades, prospection des vecteurs et identification des variétés résistantes)	: <u>MINAGRI</u> : ISAR	: 1990
: 4. Installation du laboratoire de culture in vitro à l'ISAR Rubona	: ISAR	: 1990
: 5. Généralisation de la culture des bananes à cuire et à dessert	: MINAGRI	: 1991-93
: 6. Diversification des dérivés de la banane	: <u>MINIMART</u> : MINAGRI : OVIBAR	: 1991-93

HARICOT ET PETIT POIS

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Organisation d'une campagne de sensibilisation de la population sur l'intérêt de l'enrobage du haricot.	: MINAGRI	: 1990
: 2. Enrobage systématique des semences	: MINAGRI : ISAR	: 1990
: 3. Distribution gratuite des semences enrobées aux paysans ayant arraché leurs bananiers malades	: "	: "
: 4. Poursuite des recherches sur les maladies racinaires (haricot et petit pois)	: "	: "
: 5. Diffusion des semences du petit pois et de haricot volubile	: "	: "
: 6. Utilisation des engrais et produits phytosanitaires au haricot et au petit pois.	: "	: 1991-93

SORGHO

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Recours à l'UMUGANDA pour arracher le striga	: MINAGRI : MININTER : M.R.N.D.	: 1990
: 2. Diversification de l'utilisation du sorgho (brasserie, panification)	: MINIMARI : MINAGRI	: 1991-93

PATATE DOUCE

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Multiplication rapide des boutures	: MINAGRI	: 1990
: 2. Lutte contre les chenilles défoliantes	: ISAR	: 1990
: 3. Lancement du programme manioc - patate douce	: MINAGRI	: 1991-93
: 4. Diffusion de techniques de fumure et sensibilisation de la population à ces techniques.	: ISAR	: 1991-93
: 5. Etude sur la transformation de la patate douce	: MINIMART	: 1990
	: MINAGRI	

POMME DE TERRE

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Large diffusion des pulvérisateurs et leur réparation	: MINAGRI	: 1990
: 2. Programme de multiplication des semences par les paysans	: ISAR	: 1990
: 3. Généralisation de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais	: "	: 1991-93
: 4. Extension des superficies	: "	: 1991-93

MANIOC

: ACTIONS	: SERVICES : ECHÉ-	: RESPONSABLES : ANCE
: 1. Multiplication rapide des boutures	: MINAGRI	: 1990
: 2. Lancement du programme patate douce - manioc	: ISAR	: 1990
: 3. Installation d'un insectarium à l'ISAR: pour prédateurs de la cochenille farineuse du manioc	: "	: 1991
: 4. Multiplication de petites unités de transformation du manioc	: MINIMART	: 1991
	: MINAGRI	:

IV. 2.2.: PRODUITS INDUSTRIELS ET DE SUBSTITUTION AUX IMPORTATIONS.

Objectif: Accroître la production des produits de substitutions aux importations et des matières premières pour l'agro-industrie.

Les mesures suivantes seront prises pour les cultures concernées: le blé, le riz, le maïs, la canne à sucre, l'arachide, le soja et le tournesol.

BLE

: ACTIONS	: SERVICES : ECHÉ-	: RESPONSABLES : ANCE
: 1. Augmentation de la superficie suite à la présence de débouchés et prix stimulateur pour le producteur	: MINAGRI	: 1990
: 2. Démarrage du Programme National Froment	: B.N.R.	:
	: ISAR	: 1990
: 3. Augmentation des rendements par l'utilisation des intrants, l'octroi du crédit et le renforcement du programme national froment	: MINAGRI	:
	: "	: 1991-93

RIZ

: ACTIONS	: SERVICES : RESPONSABLES	: ECHE- : ANCE
: 1. Augmentation des rendements par : une forte utilisation des engrais	: <u>MINAGRI</u> : ISAR	: 1990
: 2. Paiement à temps des riziculteurs	: MINAGRI	: 1990
: 3. Renforcement de la recherche sur : le riz	: RIZICULTURE	: 1990
: 4. Mise en oeuvre du plan directeur : du Mutara (1.000 ha)	: "	: 1991-93

MAIS

: ACTIONS	: SERVICES : RESPONSABLES	: ECHE- : ANCE
: 1. Encouragement des groupements des pro- : ducteurs pour signer des contrats : d'approvisionnement avec la Maiserie	: <u>MINAGRI</u> : MINIMART : MIJEUMA	: 1990
: 2. Exploitation et diffusion des résul- : tats des recherches du projet maïs : Birunga	: <u>MINAGRI</u> : ISAR	: 1991-93
: 3. Intensification et extension de la : culture du maïs	: <u>MINAGRI</u>	: 1991-93

CANNE A SUCRE

: ACTIONS	: SERVICES : RESPONSABLES	: ECHE- : ANCE
: -Extension de la superficie (1.000 ha)	: <u>MINIMART</u> : MINAGRI : Sucrerie : Kabuye	: 1991-93

ARACHIDE

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES:	: ANCE	:
:1. Introduction de variétés à haute teneur en huile	: <u>MINAGRI</u>	: 1990	:
:	: ISAR	:	:
:2. Disponibilisation des semences	: <u>MINAGRI</u>	: 1991	:
:	: ISAR	:	:
:3. Diffusion de petites unités de transformation	: <u>MINIMART</u>	: 1991-93	:
:	:	:	:

SOJA

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES:	: ANCE	:
:1. Augmentation des superficies	: <u>MINAGRI</u>	: 1990	:
:	:	:	:
:2. Généralisation de l'enrobage avec rhizobium	: "	: 1990	:
:	:	:	:
:3. Promotion de la production des bouillies de type SOSOMA (Soja-Sorgho-Mais)	: <u>MINIMART</u>	: 1991-93	:
:	: <u>MINAGRI</u>	:	:
:	: MIJEUMA	:	:

TOURNESOL

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES:	: ANCE	:
:1. Multiplication et diffusion des semences	: <u>MINAGRI</u>	: 1990	:
:	:	:	:
:2. Multiplication de petites unités artisanales d'extraction d'huile en milieu rural	: <u>MINIMART</u>	: 1991-93	:
:	: <u>MINAGRI</u>	:	:
:	:	:	:

IV.2.3. CULTURES INDUSTRIELLES D'EXPORTATION

Objectif: Contribuer à l'accroissement des exportations par:

- Une réhabilitation des cultures traditionnelles d'exportation: le café, le thé et le pyrèthre.
- Une promotion des cultures susceptibles de diversifier les exportations: le haricot vert, le maracuja, les poivrons, les plantes ornementales, etc...

CAFE

: ACTIONS	: SERVICES : ECHE- : : RESPONSABLES: ANCE :
: 1. Recherche sur la caféiculture	: MINAGRI : 1990 :
: (désinsectisation, plantes de	: OCIR-CAFE :
: couverture, variétés améliorées)	: ISAR :
: 2. Désinsectisation systématique	: " : 1990 :
: 3. Démonstration de l'utilisation des	: " : 1990 :
: engrais	: :
: 4. Taille de régénération et de	: " : 1990 :
: production	: :
: 5. Promotion du THEMEDA autour des	: " : " :
: plantations des caféiers pour le	: :
: paillis (pour éviter l'appauvrisse-	: :
: ment des bananiers par le prélèvement	: :
: du matériel de paillis)	: :
: 6. Remplacement des vieilles planta-	: " : " :
: tions	: :
: 7. Etude sous-sectorielle sur la	: " : " :
: filière café	: :
: 8. Modernisation des équipements de	: " : " :
: départage (trilage électronique)	: :
: 9. Sensibilisation des commerçants sur	: OCIR-CAFE : 1990 .
: la nécessité de ramasser du bon café	: :
: 10. Appui aux artisans pour améliorer	: MINIMART : 1990
: les machines de départage fabriquées	: U.N.R. :
: localement	: :
: 11. Production des produits phytosani-	: MINIMART : 1991-93 :
: taires sur place	: MINAGRI :
: :	: OCIR-CAFE :
: :	: :

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES:	: ANCE	:
:12. Amélioration de la qualité du café (stations de lavage)	: <u>OCIR-CAFE</u>	: 1991-93	:
:13. Utilisation systématique des engrais	: <u>MINAGRI</u>	: 1991-93	:
:	: OCIR-CAFE	:	:
:14. Promotion de la coopération sud-sud en matière de café	: <u>OCIR-CAFE</u>	: 1990	:
:	:	:	:
:15. Recherche des meilleures variétés d'arabica	: <u>MINAGRI</u>	: 1990	:
:	: OCIR-CAFE	:	:

THE

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES:	: ANCE	:
:1. Application des engrais pour augmen- ter les rendements	: <u>MINIMART</u>	: 1990	:
:	: OCIR-THE	:	:
:2. Recherche d'une optimisation des productions des plantations	: "	: 1991-93	:
:	:	:	:

PYRETHRE

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES:	: ANCE	:
:1. Utilisation des engrais	: <u>OPYRWA</u>	: 1990	:
:	: MINAGRI	:	:
:2. Augmentation du prix au producteur d'1 FRW/kg en 1990	: <u>OPYRWA</u>	: 1990	:
:	: MINIMART	:	:
:	: MINICOM	:	:
:3. Paiement à temps des producteurs	: OPYRWA	: 1991-93	:
:	:	:	:
:4. Introduction de nouveaux clones	: OPYRWA	: 1991-93	:
:	:	:	:
:5. Augmentation du prix au producteur d'1 FRW/kg en 1991	: <u>OPYRWA</u>	: 1991	:
:	: MINIMART	:	:
:	: MINICOM	:	:

HARICOT VERT, MARACOUJA, POIVRONS, PIMENT ET FRUITS

: ACTIONS	: SERVICES :	: ECHE-
:	: RESPONSABLES :	: ANCE
: 1. Création d'un guichet unique aéroport	: <u>MINICOM</u>	: 1990
:	: MINIMART	:
:	: MINITRANSCO	:
:	: C.C.I.R.	:
:	: MAGERWA	:
: 2. Application d'engrais sur maracouja	: <u>MINAGRI</u>	: "
:	: OCIR-CAFE	:
: 3. Généralisation de la production des	: MINAGRI	: "
: fruits de maracouja et amélioration	:	:
: du système de ramassage	:	:
: 4. Identification des produits demandés	: <u>MINICOM</u>	: "
: par le marché extérieur et les pri-	:	:
: vilégier	:	:
: 5. Promotion des cultures potagères	: MINAGRI	: 1990
: dans chaque famille rwandaise	:	:
: 6. Installation d'une chaîne de froid	: <u>MINIMART</u>	: 1991-93
: surtout à l'aéroport	: MINITRANSCO	:
:	: C.C.I.R.	:
:	: MAGERWA	:
: 7. Maîtrise de circuits extérieurs de	: <u>MINICOM</u>	:
: commercialisation	: C.C.I.R.	:
: 8. Investigation des cultures ayant des	: <u>MINAGRI</u>	: "
: substances de base pour l'industrie;	: MINIMART	:
: papaine, roifort, gingembre	: ISAR	:
:	: U.N.R.	:

IV.2.4. ELEVAGE

Objectif: Améliorer la ration alimentaire de la population par un apport important de protéines animales grâce à un développement accéléré des diverses formes d'élevage: bovin, caprin, ovin, porcin, etc...

BOVINS

ACTIONS	SERVICES RESPONSABLES	ECHÉANCE
1. Extension du programme d'insémination artificielle	MINAGRI I.S.A.R.	1990
2. Diffusion des semences fourragères légumineuses	"	
3. Reconversion des bovins traditionnels en bovins améliorés par la stabulation permanente et semi-permanente	"	1990
4. Chaque exploitation d'au moins 1 ha aura au moins 1 bovin	"	"
5. Encadrement des paysans sur les soins vétérinaires	"	"
6. Stimulation de l'émergence des pharmacies des produits vétérinaires en milieu rural	"	"
7. Importation des races exotiques améliorées d'au moins 2000 têtes par an	MINAGRI MINICOM B.N.R. I.S.A.R.	"
8. Reconversion des fermes de l'Etat en fermes modernes, avec des races améliorées et dont l'objectif doit être la diffusion de bovins améliorés, et cession de quelques fermes aux privés	MINAGRI ISAR	"

VOLAILE

ACTIONS	SERVICES RESPONSABLES	ECHÉANCE
1. Diffuser largement les poussins du couvoir de Rubirizi	MINAGRI MINICOM	1990
2. Disponibiliser les concentrés dans les communes	MINAGRI MINICOM	"
3. Disponibiliser les produits vétérinaires suffisants en milieu rural	MINAGRI	"
4. Améliorer les circuits de commercialisation des produits de la volaille	MINAGRI MINICOM	"
5. Accroître la capacité du couvoir de Rubirizi	MINAGRI	1991-93
6. Installer d'autres couvoirs dans les préfectures	MINAGRI	1991-93

CAPRINS ET OVINS

ACTIONS	SERVICES RESPONSABLES	ECHÉANCE
1. Importation des espèces améliorées à diffuser pour la reproduction	MINAGRI B.N.R. MINICOM	1990
2. Toute exploitation entre 0,75 ares et 1 ha doit avoir au moins 3 chèvres ou moutons	MINAGRI	1991-93
3. Toute exploitation entre 50 ares et 75 ares doit avoir au moins une chèvre ou un mouton	MINAGRI	"

LAPINS

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Création des centres de multiplication dans le milieu rural	: <u>MINAGRI</u> : MIJEUMA	: 1990
: 2. Collaboration avec les ONG et les paroisses pour une large diffusion des espèces	: MINAGRI	: "
: 3. Toute exploitation inférieure à 50 ares doit avoir au minimum l'élevage de lapins	: MINAGRI	: 1991-93

PORCINS

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Disponibiliser les géniteurs	: MINAGRI	: 1990
: 2. Participer au programme régional (C.E.P.G.L.) de lutte contre la peste porcine	: "	: 1990-93

PRODUITS D'ELEVAGE (Lait, Viande, Fumier)

: ACTIONS	: SERVICES RESPONSABLES	: ECHE- ANCE
: 1. Privatisation des abattoirs et de l'activité d'abattage pour favoriser la concurrence au niveau de la commercialisation de la viande	: <u>MINAGRI</u> : MINICOM : MINIFIN	: 1990
: 2. Protection du producteur du lait par des mesures appropriées	: <u>MINICOM</u> : MINAGRI : MINIFIN	: 1990
: 3. Etude sur les mécanismes de subventions de produits d'élevage	: <u>MINIFIN</u> : MINAGRI	: 1990
: 4. Promotion des produits de l'élevage de caprins et ovins améliorés (laine, lait, etc.)	: <u>MINAGRI</u> : MINIPLAN	: "

POISSONS

ACTIONS	SERVICES RESPONSABLES	ECHÉANCE
1. Intensification de la pêche dans les lacs du Parc de l'Akagora	MINAGRI O.R.T.P.N.	1990
2. Ensemencement des lacs pour accroître leur potentialité	MINAGRI J.R.T.P.N.	"
3. Diffusion de l'équipement de pêche	MINAGRI	"
4. Meilleur prix au pêcheur et pisciculteur, par le biais de la maîtrise des circuits de commercialisation	MINAGRI MINICOM	"
5. Encadrement des pêcheurs et pisciculteurs en matière de technique de pêche et de conservation de poisson	MINAGRI U.N.R.	"
6. Recherches sur les espèces ichtyologiques économiquement rentables	MINAGRI	"
7. Diffusion des alevins	MINAGRI	"
8. Etude sur la façon d'exploiter rationnellement nos lacs	MINAGRI	"

MIEL

ACTIONS	SERVICES RESPONSABLES	ECHÉANCE
1. Recherches sur les abeilles et les zones mellifères à haut rendement et diffusion de ces abeilles auprès des apiculteurs	MINAGRI REGIE APICOLE	1990
2. Formation des encadreurs en apiculture	"	"
3. Production et diffusion de l'équipement moderne de production et d'exploitation (enfumoirs, ruches)	MINAGRI MINIMART REGIE APICOLE	"
4. Renforcement technique en équipement de traitement du miel avant exportation pour standardiser la qualité	MINAGRI MINICOM REGIE APICOLE	"
5. Fixation d'un nombre de ruches à atteindre comme objectif par groupe-ment d'apiculteurs	MINAGRI Régie apicole MIJEUMA	"

IV.2.5. FORESTERIE

Objectif: Faire face à la demande croissante en bois de chauffe et sauvegarder l'équilibre des écosystèmes par une meilleure protection des sols et de l'environnement.

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-
:	: RESPONSABLES	: ANCE
: 1. Privatisation progressive de la	: <u>MINAGRI</u>	: 1990
: production de plants forestiers	:	:
:	:	:
: 2. Diversification des essences fores-	: "	: "
: tières	:	:
:	:	:
: 3. Promotion de l'agroforesterie	: "	: "
:	:	:
: 4. Plantation des essences recherchées	: <u>MINAGRI</u>	: 1990-93
: par les artisans (bambous, lianes,	: <u>MINIMART</u>	:
: umunzenze, etc) autour des forêts	:	:
: naturelles dès 1991	:	:
:	:	:
: 5. Usine de transformation du bois	: <u>MINIMART</u>	: 1991-93
: (CZN)	: <u>MINAGRI</u>	:
:	: <u>MINIPLAN</u>	:
:	:	:
: 6. Ecole pour la formation des	: <u>MINEPRISEC</u>	: "
: travailleurs du bois (CZN)	: <u>MINIMART</u>	:
:	: <u>MINAGRI</u>	:
:	: <u>MINIPLAN</u>	:
:	:	:
: 7. Poursuite de la reconversion des	: <u>MINAGRI</u>	: 1990
: vieux boisements	:	:
:	:	:
: 8. Financements des reboisements sur	: <u>MINAGRI</u>	: "
: fonds internes ou sur aides non	:	:
: remboursables	:	:

IV.2.6. MARAIS

Objectif: Concevoir et exécuter des programmes de la récupération des terres des marais encore en friche et organiser leur gestion de façon à garantir une exploitation optimale.

Pour ce faire, les mesures suivants sont préconisées :

ACTIONS	SERVICES RESPONSABLES	ECHEANCE
1. Etablissement d'un inventaire des petits marais	MINAGRI MINIPLAN	1990
2. Lancement du Plan directeur sur la mise en valeur des marais de la Nyabarongo et de l'Akanyaru	MINAGRI MINIPLAN	"
3. Définition du cadre juridique de gestion des marais qui favorise l'exploitation par les riverains eux-mêmes regroupés en coopératives	MINAGRI MINIJUST	"
4. Développement des technologies d'utilisation des ressources en eau dans l'agriculture surtout en période sèche (programmes d'irrigation)	MINAGRI	1990
5. Lancement du plan directeur d'aménagement et de mise en valeur de petits marais	MINAGRI MINIPLAN	1991-93
6. Etude d'aménagements des marais (Bahimba, Migina, Gishoma)	MINAGRI	
7. Aménagement des marais Mwoqo, Warufu et Rusumo	MINAGRI	

IV.2.7. PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT

Objectif: Afin de soutenir solidement la relance du secteur agricole, il faudra également concevoir et organiser les programmes suivants :

1. augmentation des techniciens et spécialistes du secteur agricole.
2. réformes d'ordre législatif, organisationnel, économique, etc....
3. réhabilitation du capital terre par des techniques appropriées de conservation et par l'accroissement sensible de la production de la fumure organique;

Les mesures retenues pour atteindre cet objectif sont donc des mesures d'accompagnement indispensables pour la réussite du programme de relance du secteur agricole.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

: ACTIONS	: SERVICES : ECHE-	:
:	: RESPONSABLES: ANCE	:
: 1. Accroître les effectifs des écoles	: MINEPRISEC : 1992	:
: secondaires agricoles, vétérinaires	: MINAGRI :	:
: et forestières	:	:
:	:	:
: 2. Former les vétérinaires en nombre	: MINESUPRES : 1990-92	:
: suffisant pour administrer les soins	: MINEPRISEC :	:
:	: MINAGRI :	:
:	:	:
: 3. Transformer le centre de formation de	: MINAGRI :	:
: Rubirizi en une école permanente de	: MINEPRISEC: 1990	:
: niveau A3	:	:
:	:	:
: 4. Rechercher l'assistance technique	: MINIPLAN : 1990	:
: agricole dans les pays et organismes	: MINAGRI :	:
: qui maîtrisent les technologies	: MINAFFET :	:
: recherchées	: ISAR :	:
:	:	:
: 5. Mener une étude sur la réforme	: MINAGRI : 1990-91	:
: foncière	: MINIJUS :	:
:	:	:
: 6. Poursuivre la mise en place des	: MINAGRI : 1990	:
: unités opérationnelles	:	:
:	:	:
: 7. Identifier pour chaque région ou	: MINAGRI : 1990	:
: commune une culture (ou une	: MININTER :	:
: spécialisation animale) motrice	: Communes :	:
: et mettre autour de cette culture	:	:
: un système cultural adéquat.	:	:

: ACTIONS	: SERVICES : ECHE- : RESPONSABLES: ANCE	:
:8. Impliquer activement les autorités : locales dans l'animation des agri- : culteurs - éleveurs	: <u>MINAGRI</u> :1991-93 : Communes	:
:9. Elaborer la législation phyto- : sanitaire (Loi)	: <u>MINAGRI</u> :1990 : MINIJUST	:
:10. Définir une nouvelle politique de : crédit agricole:	: <u>MINIFIN</u> :1990 : <u>MINAGRI</u> : B.N.R.	:
: * Crédit intrants à grande échelle	:	:
: * Accès des éleveurs au : crédit bancaire	:	:
: * Vulgarisation du crédit : bétail en nature	:	:
:11. Définir une politique de subven- : tion des intrants agricoles	: <u>MINAGRI</u> :1990 : <u>MINIFIN</u> : <u>MINIPLAN</u>	:
:12. Mener une étude sur la révision de : la fiscalité qui encouragerait : la production agricole	: <u>MINIFIN</u> :1991 : <u>MINAGRI</u>	:
:13. Gérer efficacement les aides ali- : mentaires pour qu'elles constituent : un moyen de promotion de la produc- : tion agricole et non un frein	: <u>MINICOM</u> :1990 : <u>MINAGRI</u> : <u>MINIPLAN</u>	:
:14. Mener une campagne de sensibili- : sation pour le changement des : habitudes alimentaires de la : population	: <u>MINISANTE</u> :1990 : <u>MINAGRI</u> : Communes	:
:15. Entretenir des fossés anti- : érosifs existants	: <u>MINAGRI</u> :1990	:
:16. Evaluer des méthodes existantes : de réhabilitation du capital sol.	: " :1991-93	:

: ACTIONS	: SERVICES	: ECHE-	:
:	: RESPONSABLES	: ANCE	:
:17. Mettre en place un projet Opération	: MINAGRI	: 1990	:
: Terasses Radicales	: MININTER	:	:
:	: B.N.R.	:	:
:	: Communes	:	:
: * Etude à terminer en 1990	: Communes	:	:
:	:	:	:
: * Octroi des crédits bancaires aux paysans progressistes	:	:	:
:	:	:	:
: * Exécution des travaux à grande échelle	:	: 1991-93	:
:	:	:	:
:18. Fumures organiques	: MINAGRI	: 1990-92	:
:	: MINISANTE	:	:
: * Maintien et vulgarisation des compostières	:	:	:
:	:	:	:
: * Etude sur le recyclage de déchets humains	:	:	:
:	:	:	:

IV.3. SECTEUR INDUSTRIEL

IV.3.1. SOUS-SECTEUR MINIER

Le double objectif poursuivi dans le sous-secteur est:

- a) la relance de l'exploitation minière
- b) l'utilisation plus accrue de substances minérales pour la satisfaction de besoins nationaux dans la fertilisation agricole et l'industrie de la construction.

Les mesures prises pour atteindre cet objectif sont les suivantes:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHÉANCE
1. Evaluation des performances de la REDEMI et de la COOPIMAR	MINIMART MINIPLAN	Mars 1990
2. Démarrage d'un programme continu de formation des artisans miniers	MINIMART MINIFOP	Mars 1990
3. Elaboration du programme de relance de l'activité minière	MINIMART MINIPLAN	Sept. 1990
4. Décision sur le sort de la Fonderie de Karuruma	MINIMART	février 1990
5. Négociations des marchés d'approvisionnement en matières premières dans les pays limitrophes	MINIMART MINAFFET MINICOM	mars 1990
6. Organisation et encadrement des exploitants du saphyre et leur trouver un marché à l'extérieur	MINIMART MIJEUMA MINICOM	Décembre 1989
7. Mission de prospection de marchés et de contacts avec les clients	REDEMI	Janvier 1990
8. Elaboration d'un plan d'exploitation des gisements de calcaire, kaolin, trachyte et autres carrières pouvant être utilisés pour la production des engrais	MINIMART MINITRAPE	Décembre 1989
9. Exploitation rationnelle des gisements et carrières des matériaux de construction	MINIMART MINITRAPE	Janvier 1990

IV.3.2. SO

suivants:

Objectif 1

ACTIO

1. Accs

avec

piéd

proj

capa

cap

2. Imp

tri

3. Mo

pe

e

d

4. F

5.

6.

7.

8.

9.

IV.3.2. SOUS-SECTEUR MANUFACTURIER

Les objectifs assignés au sous-secteur manufacturier sont les suivants:

Objectif 1: Valoriser au maximum les ressources locales disponibles, particulièrement les ressources agricoles par la création d'un tissu agro-industriel.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHÉANCE
1. Accélération des négociations avec le Zaïre pour mettre sur pied l'usine d'engrais et le projet de quintuplement de la capacité de la station de captage du cap Rubona.	<u>MINITRAPE</u> MINIMART MINAFFET	Janvier 1990
2. Implantation d'usine (s) de triage électronique du café	<u>MINIMART</u> OCIR-CAFE	Sept. 1990
3. Mobilisation des ressources pour la réalisation des 2ème et 3ème phases du Plan directeur "Agro-Industrie"	<u>MINIMART</u> MINIPLAN MINAFFET	Janvier 1990
4. Prise de position sur la relance de la Rwakina et sur le partenaire technique entre COMINSO (Canada) et ACF (Pays Bas)	<u>MINIMART</u> B.R.D.	Décembre 1989
5. Achat d'équipement pour les usines à thé et leur rentabilisation	<u>OCIR-THÉ</u>	Décembre 1990
6. Production et mise en sachets du thé	<u>OCIR-THÉ</u>	Décembre 1990
7. Réactualisation de l'étude sur la fabrication du café soluble sur place	<u>OCIR-CAFE</u>	Décembre 1990
8. Démarrage du Projet de Réhabilitation de la SONAFRUIT	<u>MINIMART</u> MINAGRI	Juin 1990
9. Réhabilitation de la Sucrerie de Kabuye	<u>MINIMART</u> MINAGRI	Juin 1990

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
10. Accélération de l'exploitation des nouveaux équipements de l'OVI BAR	<u>OVI BAR</u>	Janvier 1990
11. Diversification des produits de la banane et mise au point des procédés diffusables auprès des privés	<u>MINIMART</u> MINAGRI OVI BAR	
12. Encouragement de l'OPYRWA à produire des huiles essentielles (vétiver et géranium) et à produire des insecticides pour le marché national	<u>MINIMART</u> OPYRWA	Janvier 1990
13. Encouragement des organisations privées (industriels, coopératives, artisans, O.N.G.,...) à se lancer dans la transformation des produits agricoles	<u>MINIMART</u> MINAGRI MIJEUMA MINIPLAN	1990-92

Objectif 2: Inciter les industries existantes et les nouvelles unités à créer beaucoup de valeur ajoutée nationale par l'utilisation de la main d'oeuvre et les ressources locales.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Révision du code des investissements (Loi)	<u>MINIFIN</u> COMMISSION AD HOC	Le plus tôt possible
2. Adaptation du tarif douanier (Loi)	<u>MINIFIN</u> MINICOM	Mars 1990
3. Révision de la protection par licence d'importation et établissement de conditions claires de protection (Arrêté ministériel)	<u>MINICOM</u> MINIFIN MINIMART BNR	Février 1990
4. Mobilisation des ressources pour l'aménagement des zones industrielles de Nyarutarama, Gisozi-Nord, Gisenyi, Butare et Ruhengeri	MINITRAPE MINIMART MINAFFET	Juillet 1990

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
5. Nomination des cadres rwandais dans les postes de Direction de la CIMERWA.	MINIMART <u>MINIFOP</u>	Décembre 1989
6. Création de la Coopérative de production et de Commercialisation de la Tourbe et de la Chaux pour reprendre les activités et le patrimoine du PPCT	<u>MINIMART</u> MIJEUMA MINITRAPE PREFECTURE RUHENGERI	Janvier 1990

Objectif 3: Favoriser la concurrence en vue d'amener les industries à améliorer la qualité de leurs produits.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Réduction des monopoles par l'autorisation des importations concurrentielles et l'agrément de l'implantation des entreprises concurrentes lorsque les conditions du marché le justifient	<u>MINIMART</u> MINICOM B.N.R.	Janvier 1990
2. Prise de position sur l'implantation de la 2ème brasserie et choix du (des) partenaire (s) technique (s) et financier (s)	<u>MINIMART</u>	Mars 1990

Objectif 4: Promouvoir l'industrie d'exportation.

A cette effet les mesures suivantes ont été préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Sensibiliser les opérateurs sur les nouvelles dispositions en matière d'encouragement à l'exportation	<u>MINICOM</u> C.C.I.R.	Janvier 1990
2. Commander une étude de faisabilité d'une verrerie au Rwanda	<u>MINIMART</u>	Janvier 1990
3. Inciter les industriels rwandais à conquérir les marchés des ensembles régionaux (ZEP, CEPGL, CEAC)	<u>MINIMART</u> MINAFFET	Mars 1990

Objectif 5: Faciliter l'exploitation de nouveaux créneaux favorables à une plus grande compétitivité de la production nationale en termes de prix et de qualité.

A cet effet, les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Concertation pour la mise en place d'un centre de recherche et d'information industrielle et technologique.	<u>MINIMART</u> MINICOM C.C.I.R. <u>MINESUPRESS</u>	Janvier 1990
2. Accélération de l'étude sur l'allègement des procédures administratives	<u>MINIPLAN</u> MINIMART	Janvier 1990
3. Mise au point d'une banque de projets industriels	<u>MINIMART</u> MINIPLAN	Décembre 1991
4. Réduction des marges bancaires et Réajustement des taux d'intérêt	<u>MINIFIN</u> BNR	Juillet 1990

IV.3.2. SOUS-SECTEUR DE L'ARTISANAT ET PMI

Les objectifs spécifiques du sous-secteur sont les suivants:

Objectif 1: Former des artisans spécialisés, capables de maîtriser les technologies avancées de production:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. création de centres d'apprentissage pour les métiers spéciaux	<u>MINIMART</u> MINIFOP MINEPRISEC MIJEUMA	Juillet 1990
2. Encouragement des artisans à recourir au Fonds HABYARIMANA.	<u>MINIMART</u> MINESUPRESS	Janvier 1990

Objectif 2: Faciliter aux artisans l'approvisionnement en matières premières et en équipement, l'accès aux marchés, aux crédits et aux institutions de soutien.

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Inclusion, dans la loi sur les marchés publics, des dispositions favorables aux artisans et PMI (Loi)	<u>MINIFIN</u> MINIMART	Sept. 1990
2. Poursuite de l'étude sur l'existant en matière d'artisanat et des PMI	<u>MINIMART</u> MINIPLAN	Févr. 1990
3. Mise en place d'un guichet spécifique auprès des banques pour financer les Artisans et PMI	<u>B.N.R.</u> MINIMART	
4. Finalisation de l'étude sur la mise en place d'une Société Nationale d'Investissement	<u>MINIPLAN</u> MINIFIN MINIMART BNR	Déc. 1990
5. Mise en place de la Centrale des Services A.S.B.L. pour appuyer les artisans.	<u>MINIMART</u>	Mai 1990
6. Solution du problème d'emballage des produits des PMI et de l'artisanat	<u>MINIMART</u>	Mars 1990

Objectif 3: Créer un cadre dépanouissement d'artisans entrepreneurs.

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Recherche de financement des complexes artisanaux en préfectures Gitarama, Kibuye, Gikongoro, Cyangugu, Gisenyi, Byumba et Kibungo	<u>MINIMART</u> MINIAFFET	Juin 1990
2. Elaboration d'une politique nationale de promotion intégrée de l'artisanat et des PMI (détermination des incitations précises, protection, réservation, etc..) et d'un cadre de coordination des aides en direction de ce sous-secteur	<u>MINIMART</u> MIJEUMA MINIPLAN	Juin 1990
3. Accélération de l'étude sur la mise en place de centres d'incubation pour soutenir les initiatives entrepreneuriales	<u>MINIMART</u> MIJEUMA MINIPLAN	Mars 1990

IV.4. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES.

Les objectifs qui seront poursuivis dans le secteur des infrastructures sont les suivants:

Objectif 1: Continuer l'implantation d'infrastructures minimales à la poursuite des activités économiques et sociales.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Remplissage des Dépôts Carburant	MINICOM, MINITRAPE, MINIFIN MINIPLAN	Janvier 1990
2. Prise de Décision sur Rusumo Falls	MINITRAPE, MINAFFET MINAGRI, MINIMART, MINIPLAN, MINIFIN, MININTER	Décembre 1989
3. Plan Directeur d'Electri- fication (lancement)	MINITRAPE MINIFIN, MINAFFET, MINIPLAN, ELECTROGAZ	Janvier 1990
4. Plan Directeur de gestion des ressources en eau	MINITRAPE MINIPLAN MINIFIN CIC - Aménagement du territoire	
* Lancement		Juin 1990
* Etude disponible		Mars 1992

Objectif 2: Réduire l'intervention directe de l'Etat et décentraliser la prise de décision.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Etude de l'aménagement du territoire	MINITRAPE CIC Aménagement du Territoire MINIPLAN	Février 1992
2. Encouragement des entre- prises rwandaises des BTP à se lancer dans les travaux routiers	MINITRAPE CIC POLITECO	Mai 1990
3. Appui aux Communes pour l'entretien des routes	MINITRAPE MINIFIN	Janvier 1990

Objectif 3: Promouvoir l'utilisation des matériaux locaux et l'expertise nationale.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHÉANCE
1. Renforcement des Services Techniques Décentralisés d'urbanisme	<u>MINITRAPE</u> Collectivités locales KIGALI BUTARE GISENYI RUHENGARI	:Septembre 1990: :Septembre 1990: :Septembre 1991: :Septembre 1991:
2. Formation des Opérateurs et des Agents de Métiers en Travaux Publics	<u>MINITRAPE</u> MINIFOP	:Décembre 1990 :
3. Appui à l'unité de densification de briquettes de Papyrus	<u>MINITRAPE</u> , MINAGRI C.C.I.R.	:Juin 1990 :
4. Plan directeur de la Tourbe (lancement de l'étude)	<u>MINITRAPE</u> , MINIFIN, MINIPLAN, MINIMART, MINAGRI	:Juillet 1990 :
5. Plan Directeur de la Biomasse (lancement)	<u>MINITRAPE</u> , MINIFIN, MINIPLAN, MINAGRI	: Juin 1990 :

Objectif 4: Maîtriser les charges récurrentes.

A cet effet les mesures suivantes sont préconisées:

Actions	Service (s) responsable (s)	Echéance
1. Mise en place d'une taxe foncière en milieu urbain (Loi)	<u>MINITRAPE</u> , CIC POLITECO, CIC Aménagement du territoire	: Janvier 1990
2. Loi sur l'autorisation de bâtir et de lotir (Loi)	<u>MINITRAPE</u> , CIC POLITECO, CIC Aménagement du territoire	: Avril 1990
3. Opérationnalisation du Fonds routier	<u>MINITRAPE</u> MINIFIN	: Janvier 1990
4. Etude tarifaire sur l'Eau et l'Electricité	<u>MINITRAPE</u> ELECTROGAZ MINIFIN	: Septembre 1990

IV.5. SECTEUR DES SERVICES

Le secteur des services comprend le commerce, les transports et communications, le tourisme et les institutions financières.

IV. 5.1. SOUS-SECTEUR DU COMMERCE

Au niveau du commerce, trois objectifs majeurs sont poursuivis:

- 1) l'approvisionnement du marché local aussi bien par la production nationale que par les importations
- 2) la promotion du potentiel à l'exportation existant aussi bien pour les produits agricoles et de l'élevage que pour ceux industriels
- 3) la stimulation de la concurrence sur le marché intérieur et de la compétitivité internationale de l'industrie nationale.

Les mesures suivantes s'avèrent indispensables pour la réalisation de ces objectifs.

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ LOCAL

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHÉANCE
1 - Initialisation d'une programmation pluriannuelle de nos importations et un programme de gestion de nos devises (recettes + dépenses);	MINICOM, MINIFIN B.N.R.	Décembre 1989
2 - Initialisation de la programmation des aides alimentaires et en marchandises et de la stratégie d'utilisation des Fonds de contrepartie en résultant.	MINICOM MINIAFFET MINIPLAN B.N.R. MINAGRI	Janvier 1990
3 - Elaboration d'une stratégie de stockage	MINICOM MINIPLAN OPROVIA	Juin 1990
4 - Recensement des causes de l'échec de la politique des prix des produits agricoles et mesures correctives	MINICOM MINAGRI MININTER MINIPLAN	Avril 1990
5 - Réglementation de la profession d'importateur et mesures visant leur spécialisation	MINICOM B.N.R. C.C.I.R.	Janvier 1990

:6 - Elaboration d'une stratégie nationale d'import-substitution	: MINIMART MINICOM	: Juin 1990
:7 - Etude sur la possibilité de décentraliser certaines formalités de la B.N.R. liées au commerce	: B.N.R. MINICOM	: Juin 1990
:8 - Mesures d'organisation des circuits de distribution (carte commerciale, implantation de grossistes et demi-grossistes dans les préfectures, réhabilitation des centres de commerce ...);	: MINICOM MININTER MINIFIN MINITRAPE	: Décembre 1990

PROMOTION DU POTENTIEL A L'EXPORTATION

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHÉANCE
:1 - Création du Fonds de promotion des exportations	: MINICOM MINIFIN B.N.R.	: Décembre 1989
:2 - Elaboration d'un programme concerté en CIC) d'utilisation des Fonds STABEX pour l'année d'application 1988 et pour les transferts futurs	: MINIPLAN MINICOM MINIAFFET MINIFIN MINAGRI MINIMART	: Décembre 1989
:3 - Mise en oeuvre des mesures incitatives en faveur de la promotion des exportations telles que prescrites par le projet de loi ad hoc en cours d'examen	: MINICOM MINIFIN B.N.R.	: Juin 1990
:4 - Etude sur la mise en place du système d'assurance-crédit à l'exportation	: MINIFIN B.N.R. SONARWA SORAS MINICOM	: Juin 1990
:5 - Mise en place d'une réglementation en matière d'entrepôts sous-douanes pour la réexportation	: MINIFIN MINICOM	: Juin 1990
:6 - Création d'un guichet unique pour les formalités d'exportations à Kanombe et à Gikondo	: MINICOM MINIFIN MINAGRI MAGERWA C.C.I.R.	: Juin 1990

:7 - Création d'un centre de promotion des échanges extérieurs (étude de faisabilité)	MINICOM MINIPLAN C.C.I.R. B.N.R.	:Juin 1990
:8 - Développement des produits exportables et programme de leur lancement sur les marchés cibles. Les études y relatives (identification des produits et des marchés et programme de lancement avec variables marché/produit-produit/marché) sont à lancer dès juin 1990 (termes de référence: février 1990);	MINICOM MINIPLAN C.C.I.R.	:Juin 1990
:9 - Finalisation de l'identification des entreprises exportatrices initiée par le projet "Promotion des Exportations"	MINICOM C.C.I.R.	: Mars 1990
:10- Mise en place de zones franches de production pour exportation (finalisation de l'étude déjà commencée)	MINICOM MINIMART MINIFIN C.C.I.R.	: Mars 1990

STIMULATION DE LA CONCURENCE SUR LE MARCHE INTERIEUR

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
:1 - Mise en oeuvre des actions de lutte contre les surfacturations de nos importations et les sous facturations de nos exportations et un programme concret de maîtrise des coûts liés à la logistique de nos importations;	MINICOM, MINIFIN B.N.R. MINAFFET	:Janvier 1990
:2 - Mise à la disposition des communes un schéma-type de marche moderne	MINICOM MININTER MINITRAPE	:Mars 1990
:3 - Accélération de la révision du décret-loi créant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda en vue de sa dynamisation et de sa plus grande autonomie	MINICOM MINIMART MINIJUST C.C.I.R.	:Juin 1990

:4 - Adoption de mesures correctives	: MINICOM	: Juin 1990	:
: pour la maîtrise de la fonction	: MINIFIN	:	:
: commercialisation dans les entre-	: MINIMART	:	:
: prises publiques et projets d'Etat:	: MINAGRI	:	:
:	: MINIPLAN	:	:
:	:	:	:
:5 - Exécution d'un programme de sensi-	: MINICOM	: Mars 1990	:
: bilisation des consommateurs pour	: MIJEUMA	:	:
: leur regroupement en associations	:	:	:
:	:	:	:
:6 - Mise en place d'un système de	: MINICOM	: Décembre 1990:	:
: normalisation et de contrôle de la:	: MINIMART	:	:
: qualité.	: C.C.I.R.	:	:
:	:	:	:
:7 - Création d'un Institut Supérieur	: MINICOM	: Juin 1990	:
: de Commerce (étude de faisabilité):	: MINIPLAN	:	:
:	: MINESUPRES:	:	:
:	:	:	:
:8 - Construction d'un palais des expo-	: MINICOM	: Juin 1990	:
: sitions (étude de faisabilité)	: MINIPLAN	:	:
:	: MINITRAPE	:	:
:	: C.C.I.R.	:	:
:	:	:	:
:9 - Sensibilisation des opérateurs	: MINICOM	: Juin 1990	:
: économiques sur les avantages	: MINIMART	:	:
: commerciaux des intégrations	: C.C.I.R.	:	:
: économiques régionales (CEPGEL,	:	:	:
: CEEAC, ZEP,...)	:	:	:
:	:	:	:
:10- Etude sur les voies et moyens	: MINICOM	: Mars 1990	:
: solides de lutte contre la fraude	: MINIFIN	:	:
:	: C.C.I.R.	:	:
:	:	:	:
:11- Disponibilité régulière des	: B.N.R.	: Janvier 1990:	:
: statistiques sur la répartition	: MINICOM	:	:
: des licences d'importations	: MINIPLAN	:	:
:	:	:	:

IV.5.2. SOUS-SECTEUR TRANSPORT ET COMMUNICATION.

Le sous-secteur des Transports et Communications devra poursuivre son objectif de désenclavement intérieur et extérieur du pays. Pour ce faire, il devra continuer d'être développé. Les mesures suivantes ont été retenues:

A) TRANSPORTS INTERNATIONAUX

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
:1 - Hâter l'examen et l'adoption du projet de loi sur le transport international et ses activités auxiliaires ainsi que les textes d'application de cette loi (Loi)	: <u>MINITRANSCO</u>	: Mars 1990
:2 - Révision de l'Arrêté Ministériel sur les prix du transport international en vue de réduire les tarifs y relatifs (Arrêté ministériel)	: <u>MINITRANSCO</u> : MINICOM	: Mars 1990
:3 - Redynamiser l'association des transporteurs internationaux	: <u>MINITRANSCO</u>	: Juin 1990
:4 - Continuer de sensibiliser les opérateurs à utiliser indistinctement les corridors	: <u>MINITRANSCO</u>	: Juin 1990
:5 - Introduire progressivement la concurrence dans le transport international	: <u>MINITRANSCO</u> : MINICOM	: Janvier 1990
:6 - Fixer l'âge minimum pour conduire un véhicule de transport en commun et hâter l'adoption du code national de la route	: <u>MINITRANSCO</u> : GENDARMERIE : NATIONALE	: Juin 1990

B) TRANSPORT ROUTIER INTERIEUR

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
1 - Elaborer le projet de loi sur le transport intérieur et ses textes d'application (Loi)	<u>MINITRANSCO</u>	Juin 1990
2 - Construre des gares routières dans les principales villes du pays avec la participation des privés	<u>MINITRANSCO</u> MINITRAPE C.C.I.R.	Janvier 1990
3 - Améliorer les conditions de crédit pour les moyens de transport intérieur	<u>B.N.R.</u> MINITRANSCO	Mars 1990
4 - Faire adopter le contrat de programme entre l'Etat et l'Onatracom	<u>MINITRANSCO</u>	Juin 1990
5 - Construire avec la participation du secteur privé un centre technique automobile et législation sur les activités des auto-écoles (Loi)	<u>MINITRANSCO</u> MINADEF C.C.I.R.	Décembre 1990

C) TRANSPORT LACUSTRE

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
1 - Créer un chantier naval sur le lac Kivu	<u>MINITRANSCO</u> MINITRAPE MINIMART	Décembre 1991
2 - Promouvoir le transport lacustre	<u>MINITRANSCO</u> B.N.R. MINITRAPE	Décembre 1991
*Poursuivre la création et l'amélioration des points d'accostage le long des lacs		
*Promouvoir l'émergence d'associations d'exploitants du transport lacustre		
*Créer un centre de contrôle technique des bateaux		
*Promouvoir le crédit dans le transport lacustre		

: : *Actualiser et harmoniser la : réglementation rwandaise du : transport lacustre (avec les : partenaires de la CPGL) :	: : : : : : : : :	: : : : : : : : :
--	---	---

D) TRANSPORT MARTIME ET TRANSIT

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHÉANCE
:1 - Former du personnel en Transport : et en Transit dans les écoles : et facultés de commerce :	: <u>MINITRANSCO</u> : MINEPRISEC : MINIFOP : MINESUPRES :	: Janvier 1990 : : : : :
:2 - Hâter la création du conseil des : chargeurs :	: <u>MINITRANSCO</u> : : : :	: Décembre 1990 : : : :
: E) <u>TRANSPORT FERROVIAIRE</u> : : :		
:1 - Poursuivre les négociations des : blocs-trains promis par le FED :	: <u>MINAFFET</u> : <u>MINITRANSCO</u> : :	: Décembre 1990 : : :
:2 - Poursuivre au niveau de l'OBK : l'évolution du dossier de cons- : truction du chemin de fer : Kemono bay-Rusumo :	: <u>MINAFFET</u> : <u>MINITRANSCO</u> : :	: Décembre 1990 : : :

F) TRANSPORT AERIEN

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHÉANCE
:1 - Réorganiser AIR RWANDA et la : doter de moyens adéquats :	: <u>MINITRANSCO</u> : AIR RWANDA : :	: Juin 1990 : : :
:2 - Poursuivre des programmes suscep- : tibles de réduire les coûts au : sein d'AIR RWANDA (formation de : Pilotes rwandais; location ou : ou vente du Boeing 707) :	: <u>MINITRANSCO</u> : AIR RWANDA : : :	: Décembre 1990 : : : :
:3 - Harmoniser les tarifs aériens : pratiqués au Rwanda avec ceux des : pays voisins :	: <u>MINITRANSCO</u> : AIR RWANDA : :	: Mars 1990 : : :

G) COMMUNICATIONS

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
1 - Poursuite des programmes ci-après en respectant les délais de réalisation prévus dans les accords de financement: *L'installation et l'extension des téléphones en zones rurales d'importance économique évidente (pôles de développement) et sur les frontières. *La construction de la deuxième antenne de la station terrienne qui permettra de véhiculer les signaux de télévision; *La création de nouveaux centraux locaux dans les centres d'une grande importance socio-économique; *Poursuite du projet sous-régional des télécommunications de l'O.B.K. par la mise en place des artères de transmission: Kigali- Bujumbura Dar-es-Salam Kampala	MINITRANSCO MINIFIN MINIPLAN MINITRANSCO	Confer délais prévus dans les dossiers 1991
2 Finalisation de l'élaboration et l'examen des textes de la réforme institutionnelle du secteur des communications	MINITRANSCO	Décembre 1990
3 - Création d'entités autonomes des Postes et Télécommunications	MINITRANSCO	Janvier 1993
4 - Accélération du projet télévision en vue d'informer, de former et de mobiliser la population pour le développement	ORINFOR MINIPLAN	1990-1992

H) POSTES

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
:1 - Création d'un bureau postal par Commune	: <u>MINITRANSCO</u> : MINITRAPE : MININTER	: Décembre 1992
:2 - Mise en place de la poste automobile rurale par la création d'un guichet mobile dans chaque Préfecture reliant les différents bureaux de poste	: <u>MINITRANSCO</u>	: Janvier 1990
:3 - Mise en place et équipement des services express au niveau des perceptions à fort trafic	: <u>MINITRANSCO</u>	: Juin 1990
:4 - Construction d'un centre de tri postal à Kacyiru	: <u>MINITRANSCO</u>	: Juin 1990
:5 - Remise en état et construction de perceptions et des sous-perceptions aux chefs-lieux de sous-préfectures non desservies et de bureaux auxiliaires dans de véritables pôles de développement (lancement des travaux de construction de 10 bureaux en plus de 8 lancés en 1989);	: <u>MINITRANSCO</u>	: Janvier 1990
:6 - Formation du personnel technique d'exploitation.	: <u>MINITRANSCO</u> : MINEPRISEC : MINIFOP	: 1990
:7 - Transformation des C.C.P. en une véritable banque postale qui devrait épauler le Trésor Public dans la mobilisation des ressources (Loi)	: <u>MINITRANSCO</u> : MINIFIN : B.N.R.	: Avril 1990

I. METEOROLOGIE

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
:1 - Soutenir le travail de l'équipe multi-disciplinaire et inter-service créée au sein du projet météorologique	: <u>MINITRANSCO</u>	: Janvier 1990

: 2 - Prévoir des Fonds pour la multi- : plication des stations météo à : travers le pays et assurer leurs : frais de fonctionnement	: <u>MINITRANSCO</u> : MINIFIN	: Janvier 1990
: 3 - Respecter le calendrier de dif- : fusion des informations météo : en direction de l'agri-éleveur.	: <u>MINITRANSCO</u> : MINAGRI	: Janvier 1990

IV.5.3. SOUS-SECTEUR DU TOURISME

Objectif: développement du sous-secteur en vue d'accroître les recettes en devises du pays.

Les mesures visant cet objectif sont présentées dans le tableau suivant:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHÉANCE
1 - Approfondir la stratégie en en matière de tourisme	<u>O.R.T.P.N.</u> MINIPLAN MINESUPRES	Mars 1990
2 - Retirer la gestion hôtelière de l'O.R.T.P.N. et la confier à une entreprise privée	<u>MINIFIN</u> O.R.T.P.N.	Juin 1990
3 - Sensibiliser la population sur la sauvegarde des parcs nationaux	<u>O.R.T.P.N.</u> MININTER	Mars 1990
4 - Poursuivre la libéralisation et l'augmentation du trafic aérien vers et au départ du Rwanda	<u>MINITRANSCO</u> MINICOM B.N.R.	Janvier 1990
5 - Inviter les Tours Opérateurs à venir au Rwanda dans le but de promouvoir le tourisme	<u>O.R.T.P.N.</u> MINITRANSCO MINICOM MINAFFET	Mars 1990
6 - Coordonner et réglementer l'exer- cice des professions d'hôtellerie, de restauration, et d'agences de voyage ... (projet de texte légis- latif)	<u>MINICOM</u> O.R.T.P.N.	Juin 1990
7 - Inventorier et valoriser toutes les potentialités touristiques du pays	<u>O.R.T.P.N.</u>	Juin 1989

:8 - Définir des produits touristiques combinés à l'intérieur ou complémentaires avec les autres pays de la sous-région (lancer l'étude)	O.R.T.P.N.	:Janvier 1990
:9 - Mener une étude pour définir les voies et moyens d'organiser la formation des personnels et autres agents qui sont en contact avec les touristes de par leurs activités en vue d'assurer un service de qualité (Etudes préliminaires à finaliser)	<u>O.R.T.P.N.</u> MINIFOP	:Janvier 1990
:10- Mener une étude sur les clientèles-cibles à sélectionner et sur les campagnes de promotion à utiliser (études préliminaires)	<u>O.R.T.P.N.</u>	:Février 1990
:11- Elaborer un programme de développement du tourisme intérieur par des mesures promotionnelles appropriées	<u>O.R.T.P.N.</u>	:Février 1990
:12- Sensibiliser les restaurateurs à promouvoir la consommation des produits locaux (organiser notamment des rencontres régulières)	<u>O.R.T.P.N.</u>	:Décembre 1989
:13- Publier un catalogue des produits artisanaux et organiser les contacts de vente tant à l'intérieur qu'à l'extérieur	MINIMART MIJEUMA MINICOM MINIJUST MINIAFFET O.R.T.P.N.	
:14- Recenser les équipements nécessaires pour moderniser les moyens de contrôle à l'aéroport et améliorer les méthodes d'inspection des bagages des voyageurs; identifier les mesures pour assouplir en général les formalités d'entrée et de sortie (visa et autres)	<u>MINIFIN</u> MINITRANSCO R.A.R.	:Janvier 1990
:15- Etudier les voies et moyens de réduire les prix des hôtels	MINICOM MINIFIN O.R.T.P.N.	:Janvier 1990

IV. 5.4. SOUS-SECTEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES

Objectif: Inciter les institutions financières (banques et sociétés d'assurances) à se mettre davantage au service du développement national en canalisant plus de ressources vers les secteurs productifs de l'économie et particulièrement l'agriculture et l'industrie.

Ci-après, sont présentées les mesures retenues:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE(S)	ECHEANCE
1 - concrétiser dans les faits la mesure de bonification des taux d'intérêt;	<u>MINIFIN</u> B.N.R.	Janvier 1990
2 - doter le F.S.G. d'une structure organisationnelle autonome lui permettant de remplir sa mission de soutien aux secteurs prioritaires dans leur demande de crédit;	<u>MINIFIN</u>	Janvier 1990
3 - faire un suivi par le Ministère des Finances, des mesures prises dans le cadre du crédit et de la politique monétaire et en faire une évaluation régulière et un rapport au Gouvernement. Au besoin mettre en place une structure administrative appropriée à cet effet.	<u>MINIFIN</u> B.N.R.	Décembre 1989
4- Mettre en place un train de mesures visant l'introduction d'une saine concurrence au sein de notre système bancaire.	<u>MINIFIN</u> B.N.R.	Mars 1990
5- Créer un Trésor de l'Etat comme entité autonome de mobilisation et de rentabilisation de l'épargne publique (Loi)	<u>MINIFIN</u>	Décembre 1990
6- Mettre en place une directive dans le sens de rallonger la durée du crédit pour certains secteurs comme le transport et l'habitat	B.N.R. <u>MINIFIN</u>	Décembre 1989
7- Appuyer les ONG oeuvrant pour la promotion de l'accès au crédit et particulièrement celles visant l'accès de la femme au crédit agricole et commercial	B.N.R. <u>MINIFIN</u>	Mars 1990
8- faire une étude sur les primes d'assurance au Rwanda.	<u>MINICOM</u> SONARWA SORAS	Juin 1990

:9- Accélérer la mise en place d'une	: <u>MINIFIN</u>	: Juin 1990	:
: société d'assurance agricole	: B.N.R.	:	:
:	: MINICOM	:	:
:	:	:	:
:10-Etudier l'état de santé des insti-	: <u>B.N.R.</u>	: Juin 1990	:
: tutions financières et les pos-	: MINIFIN	:	:
: sibilités d'en créer de nouvelles	:	:	:
:	:	:	:
:11-Reconvertir la C.E.R. en une	: <u>MINIFIN</u>	: Décembre 1990	:
: banque commerciale à capitaux	: B.N.R.	:	:
: mixtes	:	:	:
:	:	:	:
:12-Mettre tout en oeuvre pour mobili-	: <u>MINIFIN</u>	: Décembre 1989	:
: ser les fonds disponibles locale-	: BANQUES	:	:
: ment notamment ceux des sociétés	: C.S.R.	:	:
: d'assurance en vue de leur affec-	: SOCIETES	:	:
: tation à des fins de production	: D'ASSU-	:	:
:	: RANCE	:	:
:	:	:	:
:13-Disponibiliser régulièrement les	: <u>B.N.R.</u>	: Janvier 1990	:
: statistiques sur la répartition	:	:	:
: des crédits	:	:	:
:	:	:	:
:14-Hâter l'exécution des jugements en:	: <u>MINIJUST</u>	: Janvier 1990	:
: rapport avec le non remboursement	:	:	:
: des crédits	:	:	:
:	:	:	:
:15-Réduire les coûts d'intermédia-	: <u>MINIFIN</u>	: Janvier 1990	:
: tion des banques commerciales	: B.N.R.	:	:
:	:	:	:
:16-Evaluer les protocoles d'accord	: <u>MINIFIN</u>	: Juin 1990	:
: passés entre le Gouvernement	: B.N.R.	:	:
: rwandais et les banques	:	:	:
:	:	:	:
:17-Hâter la mise en place des organes:	: <u>MINIFIN</u>	: Janvier 1990	:
: du crédit intercommunal de déve-	: B.N.R.	:	:
: loppement.	: MININTER	:	:
:	:	:	:
:18-Réduire les rémunérations oné-	: <u>B.N.R.</u>	: Juin 1990	:
: reuses du personnel des banques	: MINIFIN	:	:
: afin de baisser le coût d'inter-	: MINIFOP	:	:
: médiation	:	:	:
:	:	:	:
:19-Poursuivre la décentralisation	: <u>MINIFIN</u>	: 1990-1993	:
: des sociétés d'assurance et les	: B.N.R.	:	:
: institutions bancaires y compris	: BANQUES	:	:
: la B.N.R.	: SO.NARWA	:	:
:	: SORAS	:	:
:	:	:	:
:20-Poursuivre l'objectif de créer une:	: <u>MINIFIN</u>	: 1990-1993	:
: banque populaire dans chaque	: B.N.R.	:	:
: Commune	: BANQUES	:	:
:	: POPULAIRES:	:	:
:	:	:	:
:21-Encourager la création d'une	: <u>B.N.R.</u>	:	:
: banque populaire dans les ranches	: <u>MINIFIN</u>	: Septembre 1990:	:
: du Mutara situés à la frontière	: Banques	:	:
: avec l'Ouganda.	: Populaires:	:	:

IV.6. EDUCATION

IV.6.1. Enseignement Primaire et Secondaire

Le développement du système éducatif national conditionne en réalité la réussite de tout le programme de relance préconisé car on ne peut rien faire sans ressources humaines bien formées. A court et moyen terme les actions prioritaires à entreprendre au niveau de l'enseignement primaire et l'ERAI viseront un double objectif :

- D'accroître substantiellement les taux d'inscription et de scolarisation en veillant à un meilleur équilibre régional;
- De rationaliser le système de l'enseignement primaire et ERAI pour accroître son efficacité, mieux préparer les élèves au secondaire et intégrer l'ERAI dans les secteurs productifs.

Dans l'enseignement secondaire, on poursuivra les objectifs de :

- Accroître davantage le taux d'admission qui est actuellement de 20% (écoles publiques et privées ensemble);
- Augmenter les filières professionnelles répondant aux besoins de l'économie nationale;
- Améliorer la qualité et le rendement de l'enseignement secondaire.

Mesures au niveau de l'Enseignement Primaire et Secondaire

ACTIONS		SERVICE (S)	ECHEANCE
		RESPONSABLE (S)	
1	- Accélérer les procédures de consultations des Congrès Préfectoraux sur le projet de révision de la réforme de l'enseignement.	M.R.N.D MINEPRISEC	Mars 1990
2	- Compléter les centres scolaires primaires à structure incomplète	MINEPRISEC COMMUNES	Décembre 1991
3	- Poursuivre la pratique de l'externat pour tous dans l'enseignement secondaire en vue de l'augmentation du taux d'admission et promouvoir la construction des homes pour élèves.	MINEPRISEC	Septembre 1990

ACTIONS	SERVICE (S)	ECHEANCE
	RESPONSABLE (S)	
:4 - Mettre en place au niveau Communal, Préfectoral et National un Fonds pour le Développement de l'enseignement susceptible de répondre aux besoins en infrastructures et d'accorder des prêts remboursables aux élèves particulièrement doués mais de parents pauvres ou indigents.	: <u>MINEPRISEC</u> : COMMUNES : PREFECTURES : MININTER	: Juin 1990
:5 - Sensibiliser les parents individuellement et en association pour l'épargne scolaire	: <u>MINEPRISEC</u> : MININTER : MIJEUMA	: "
:6 - Intégrer l'enseignement formel, non formel et informel à partir d'une analyse approfondie des relations de complémentarité entre les objectifs et les moyens de ces différents secteurs de formation.	: <u>MINEPRISEC</u> : MININTER : MIJEUMA	: Septembre 1990
:7. - Continuer l'encouragement de l'enseignement privé	: <u>MINEPRISEC</u> : MINIPLAN	: Septembre 1990

IV.6.2. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les objectifs qui seront poursuivis dans ce sous-secteur sont les suivants:

Objectif 1: Maintenir un taux de croissance des effectifs étudiants supérieur à 10% par an.

A cette effet, les mesures suivantes sont préconisées :

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Maintenir la politique d'externat pour augmenter les effectifs à 10% par an à l'U.N.R. et mettre les chambres des homes universitaires au prix du marché	U.N.R. MINESUPRES	Juin 1990
2. Instituer le passage automatique du 1er au 2ème cycle à l'U.N.R. pour les étudiants ayant réussi.	MINESUPRES U.N.R.	1990-1991
3. Encourager l'enseignement supérieur privé	MINESUPRES	1990
4. Envisager la suppression progressive des bourses d'études et leur remplacement par des prêts remboursables	MINESUPRES	1990
5. Faire payer les frais de scolarité en tenant compte du revenu des parents en commençant par les revenus connus	MINESUPRES MINIFIN	1990
6. Hater la mise en place du Fonds pour la promotion de l'enseignement supérieur (FOPES)	MINESUPRES MINIFIN	1990
7. Accroître les effectifs des boursiers privés à l'U.N.R.	MINESUPRES MINEPRISEC	1990
8. Poursuivre les négociations pour la mise en place de l'Institut d'Education Physique et des Sports	MINESUPRES MIJEUMA MINAFFET MINIPLAN	1990

Objectif 2: Rationaliser les ressources humaines de l'U.N.R. par des mesures de réduction des déperditions et l'augmentation du rendement du personnel enseignant.

A cette effet, les mesures suivantes sont préconisées :

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1. Mettre en place le centre de formation pédagogique au sein de l'U.N.R.	<u>MINESUPRES</u> U.N.R.	1990-91
2. Orienter les études de 3 ^e cycle vers les problèmes socio-économiques du pays	<u>MINESUPRES</u>	1990-91
3. Appliquer correctement les critères de promotion du personnel enseignant en insistant autant sur la valeur des travaux que sur l'ancienneté	<u>UNR</u> <u>MINESUPRES</u>	1990-1991
4. Revaloriser les compétences du personnel enseignant de l'U.N.R. et veiller à sa stabilité	<u>UNR</u> <u>MINESUPRES</u> MINIFOP	1990-1991

Objectif 3: Rationaliser les ressources financières de l'U.N.R. par une réduction des frais administratifs au profit d'une augmentation des frais d'enseignement et de recherche.

A cette effet, les mesures suivantes sont préconisées :

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
- Rationaliser l'utilisation ressources financières de l'UNR notamment par la réduction des frais de fonctionnement	<u>U.N.R.</u> <u>MINESUPRES</u>	1990 1991

IV.6.3. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les objectifs poursuivis pour la Recherche Scientifique sont les suivants:

Objectif 1: Créer un cadre d'épanouissement de la recherche scientifique et technique.

A cette effet, les mesures suivantes sont préconisées :

Actions	Service (s) Responsable (s)	ECHEANCE
1. Hâter la mise en place du statut du chercheur	MINESUPRES	Juin 1990
2. Elaborer le plan national de la recherche scientifique et technique	MINESUPRES MINIPLAN	Avril 1990
3. Mettre en place un service national d'information scientifique et technologique	MINESUPRES MINIMART I.R.S.T.	1991
4. Mettre en place des équipes de recherche thématiques, sur base des termes de référence précis	MINESUPRES I.S.A.R. I.R.S.T.	1990
5. Elaborer des guides méthodologiques de gestion des projets de recherche (présentation, budgétisation, évaluation de projets)	MINESUPRES	1990
6. Renforcer les moyens humains matériels et financiers des institutions de recherche	MINESUPRES MINAGRI MINIFOP MINIFIN MINIPLAN MINAFFET	1990-93
7. Lancer le plan directeur de la recherche agricole	I.S.A.R. MINAGRI MINIPLAN U.N.R.	

Objectif 2: Fournir des informations scientifiques fiables sur l'Economie nationale et les secteurs socio-économiques.

A cette effet, les mesures suivantes sont préconisées :

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1.Lancer un programme cohérent de recherche sur l'Economie rwandaise prospective	<u>MINIPLAN</u> MINESUPRES U.N.R. I.R.S.T.	Janv. 1990
2.Valoriser davantage les compétences de l'enseignant supérieur pour le développement du pays	<u>U.N.R.</u> Ministères (tous)	
3.Orienter les recherches des étudiants des 2° et 3° cycles vers les problèmes socio-économiques du pays et rapatrier et diffuser tous les mémoires et thèses présentés par des étudiants rwandais à l'extérieur	<u>MINESUPRES</u> U.N.R.	:1990-91

Objectif 3: Fournir les informations scientifiques et technologiques surtout aux agri-éleveurs et aux industriels.

A cette effet, les mesures suivantes sont préconisées :

Actions	Service (s) Responsable (s)	ECHEANCE
1.Elaborer des programmes de recherche en collaboration avec les opérateurs économiques (agri-éleveurs, industriels, commerçants,) et les O.N.G.	<u>MINESTUPRES</u> I.R.S.T. I.S.A.R. U.N.R.	1990
2.Encourager les recherches sur les matériaux locaux de construction	<u>U.N.R.</u> MINITRAPE	Janv. 1990

IV.6.4. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

On reconnaît généralement que la main d'oeuvre rwandaise n'est pas qualifiée. Ainsi, 83,6% de l'ensemble de la population active exerçant une activité rémunérée est constituée par les manoeuvres et aides de métier, 13,4% par les employés qualifiés et 3% par les techniciens et cadres supérieurs.

C'est pourquoi le Gouvernement est déterminé à poursuivre rigoureusement l'objectif de formation et de perfectionnement professionnels dans tous les secteurs d'activités et à tous les niveaux afin de mieux valoriser les ressources humaines du pays.

Les mesures qui permettront d'atteindre efficacement cet objectif sont reprises ci-après.

MESURES POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS

ACTIONS	SERVICE (s) RESPONSABLE (s)	ECHEANCE
1 - Construction et organisation du C.N.F.P.P. institué par l'Arrêté Présidentiel du 24/2/1986 et le rendre opérationnel	<u>MINIFOP</u>	1990-1995
2 - Création et mise en place d'un Conseil ou Comité national de la formation technique et professionnelle afin de mieux identifier les besoins en formation et coordonner les activités (Arrêté Présidentiel)	<u>MINIFOP</u> MINISTERE (tous)	Juin 1990
3 - Création d'un cadre pédagogique éprouvé pour la formation des formateurs	<u>MINIFOP</u>	Juin 1990
4 - Accélération de l'élaboration d'une législation de la formation professionnelle	<u>MINIFOP</u> MINIJUST	Décembre 1990
5 - Prise en compte des besoins en formation du secteur privé et du secteur non structuré lors de l'élaboration des programmes de formation professionnelle	<u>MINIFOP</u> <u>MIJEUMA</u> C.C.I.R. MINIMART	Janvier 1990

:	:	:	:
: 6 - Participation de l'U.N.R.	: <u>MINIFOP</u>	: Juin 1990	:
: à la formation profession-	: MINESUPRES	:	:
: nelle	: UNR	:	:
:	:	:	:
: 7 - Mobilisation harmonieuse	: <u>MINIFOP</u>	: Janvier 1990	:
: et orientation judiciaire	: MINAFFET	:	:
: de l'aide extérieure en	: MINIPLAN	:	:
: matières de bourses de	:	:	:
: formation et de perfec-	:	:	:
: tionnement professionnels	:	:	:
:	:	:	:
: 8 - Coordination dans la ges-	: <u>MINIFOP</u>	: Mars 1990	:
: tion des bourses de stage.	: MINIPLAN	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:
: 9 - Choix rationnel des	: <u>MINIFOP</u>	: Janvier 1990	:
: candidats à proposer aux	: MINISTERES (Tous)	:	:
: bourses de stage	:	:	:
:	:	:	:

IV.6.5. EDUCATION POPULAIRE

L'intégration du paysan dans les circuits économiques est fortement liée à la formation et à l'éducation de la population.

Parmi cette population il y a un grand nombre de jeunes non scolarisés et déscolarisés. En effet, environ 40% des enfants ne vont pas à l'école sans parler des déperditions du primaire.

L'objectif global est par conséquent de promouvoir l'éducation populaire afin de mieux intégrer toute la force active du monde rural dans le développement.

Pour ce faire, les actions suivantes ont été retenues:

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1- Définir un cadre juridique approprié et adopter rapidement la loi sur l'éducation non formelle	<u>MIJEUMA</u>	Décembre 1990
2- Promouvoir la formation aux métiers pour les jeunes non scolarisés et déscolarisés	<u>MIJEUMA</u>	Juin 1990
3- Encadrer la population pour la sensibiliser aux problèmes de production et de revenus familiaux	<u>MININTER</u> <u>MIJEUMA</u>	Mars 1990
4- Poursuivre le programme des chantiers des jeunes dans chaque Préfecture	<u>MIJEUMA</u>	Juin 1990
5- Promouvoir les petits projets des jeunes en milieu rural	<u>MIJEUMA</u> MINIMART MINAGRI	Juin 1990
6- Encourager l'entrepreneuriat jeunesse surtout pour les jeunes ayant bénéficié d'une formation technique	<u>MIJEUMA</u>	Septembre 1990

:	:	:	:
:7-	Couvrir les 143 Communes par:	<u>MININTER</u>	:Décembre 1992 :
:	le projet d'alphabétisation :	MIJEUMA	:
:	pour augmenter le taux d'	:	:
:	alphabétisation :	:	:
:	:	:	:
:8-	Rentabiliser les infras-	<u>MININTER</u>	:Décembre 1990 :
:	tructures existantes des :	:	:
:	C.C.D.F.P. en stimulant leur:	:	:
:	fréquentation :	:	:
:	:	:	:
:9-	Sensibiliser les parents :	<u>MININTER</u>	:Juin 1990 :
:	sur la nécessité de la sco- :	MIJEUMA	:
:	larisation de leurs enfants.:	MINEPRISEC	:
:	:	:	:
:	:	:	:

IV.6.6. AUTO-ORGANISATION DU MILIEU RURAL

Dans un contexte d'appauvrissement des paysans, et de diminution de la production alimentaire et des revenus, le fait de se grouper et de s'associer pour défendre les intérêts communs s'avère l'élément le plus important d'une stratégie de résistance. C'est pourquoi l'objectif de la promotion des groupements et d'associations de la population sera vigoureusement poursuivi car ce mouvement de groupements et d'associations joue un rôle économique substantiel dans la vie du rwandais en augmentant son revenu et en lui permettant de le défendre.

Ainsi, les principales actions suivantes ont été retenues.

MESURES POUR L'AUTO-ORGANISATION EN MILIEU RURAL

ACTIONS	SERVICE (S) RESPONSABLE (S)	ECHEANCE
1- Promouvoir l'éducation populaire expliquant le système coopératif	<u>MIJEUMA</u>	Septembre 1990
2- Faciliter et encourager des échanges d'expériences entre coopératives	<u>MIJEUMA</u>	Décembre 1990
3- Renforcer la capacité du personnel d'encadrement.	MIJEUMA	Septembre 1990
4- Créer au niveau communal un fonds de secours aux nécessiteux alimentés, entre autres, par les nantis.	<u>MININTER</u>	Juin 1990

IV.7. SECTEUR SANTE

Dans le domaine de la santé, le Gouvernement devra poursuivre l'objectif d'assurer une médecine de masse. Il devra assurer un accès facile aux infrastructures sanitaires. La qualité et les services des soins de santé devront être améliorés. Une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources sera recherchée.

Les mesures arrêtées à cette fin sont les suivantes :

MESURES POUR LE SECTEUR SANTE

Actions	Service (s) Responsable (s)	ECHEANCE
:1 - Poursuivre les mesures : visant l'augmentation du : personnel de santé et la : création de nouvelles : filières	: <u>MINEPRISEC</u> : <u>MINESUPRES</u> : <u>MINISANTE</u>	: 1993
:2 - Appliquer la loi existan- : te pour résoudre le pro- : blème de certains person- : nels médicaux qui tra- : vaillent des heures sup- : plémentaires sans pouvoir : bénéficier de repos com- : pensatoire	: <u>MINISANTE</u> : <u>MINIFOPE</u> : <u>MINIFIN</u>	: Janv. 1990
:3 - Adapter les tarifs des : soins médicaux à leur : juste valeur	: <u>MINISANTE</u>	: 1990-1991
:4 - Améliorer la gestion des : formations sanitaires	: <u>MINISANTE</u> : <u>MINIFIN</u>	: 1991
:5 - Actualiser le cadre légal : d'exercice de l'art phar- : maceutique (Loi)	: <u>MINISANTE</u>	: Juin 1990
:6 - Définir une stratégie : d'approvisionnement en : médicaments à meilleur : prix	: <u>MINISANTE</u> : <u>MINICOM</u>	: Déc. 1990
:7 - Mettre en place un servi- : ce d'enregistrement des : médicaments	: <u>MINISANTE</u>	: Déc. 1990

:	:	:	:
:8 - Mettre en place une	:	:	:
: structure de contrôle de	: <u>MINISANTE</u>	:1991	:
: la qualité des médica-	: MINICOM	:	:
: ments	:	:	:
:	:	:	:
:9 - Poursuivre et renforcer	: <u>MINISANTE</u>	:1992	:
: le processus d'auto-	: MININTER	:	:
: gestion des communes en	:	:	:
: matière de santé	:	:	:
:	:	:	:
:10- Poursuivre l'encourage-	: <u>MINISANTE</u>	:1993	:
: ment de la mise en place	:	:	:
: de la médecine privée	:	:	:
:	:	:	:
:11- Poursuivre la valorisa-	: <u>MINESUPRES</u>	:1991	:
: tion des plantes médici-	: IRST	:	:
: nales locales	: MINISANTE	:	:
:	: MINAGRI	:	:
:	:	:	:
:12- Promouvoir la création	: <u>MINIMART</u>	:1992	:
: d'industries pharmaceuti-	: MINISANTE	:	:
: ques locales	:	:	:
:	:	:	:
:13- Accélérer la mise en	: <u>MINIFOPE</u>	:Juin 1990	:
: place des assurances	: C.S.R.	:	:
: soins de santé	: MINISANTE	:	:
:	: SONARWA	:	:
:	: SORAS	:	:
:	:	:	:
:14- Poursuivre et renforcer	: <u>MINISANTE</u>	:1992	:
: les programmes de survie	: MININTER	:	:
: et développement de	:	:	:
: l'enfant, et de promo	:	:	:
: tion de la santé des	:	:	:
: mères	:	:	:
:	:	:	:
:15- Poursuivre et renforcer	: <u>MINISANTE</u>	:1993	:
: les programmes de plani-	: ONAPO	:	:
: fication familiale	:	:	:
:	:	:	:
:16- Poursuivre et renforcer	: <u>MINISANTE</u>	:1993	:
: les programmes de lutte	:	:	:
: contre les endémo-épidé-	:	:	:
: mies	:	:	:
:	:	:	:
:	:	:	:

V. CONCLUSION

L'analyse de la situation économique faite par le Comité Central du MRND et le Gouvernement réunis a montré l'existence d'une crise réelle et profonde. Le diagnostic indique que le PIB réel par habitant enregistre une croissance négative depuis les trois dernières années, que les déséquilibres financiers intérieurs et extérieurs ne cessent de s'amplifier et que la paupérisation s'accroît en milieu rural.

Les causes principales de cette crise sont:

- la diminution persistante des rendements agricoles qui plonge le monde rural dans un grand marasme et rend fragile toute la base de l'économie;
- la chute vertigineuse des cours mondiaux des produits de base exportés qui porte un coup terrible aux échanges extérieurs et déséquilibre la balance des paiements et les finances publiques;
- l'incapacité du secteur secondaire à relayer l'agriculture par une grande création de valeur ajoutée et d'emplois non agricoles.

Les perspectives s'annoncent ainsi très sombres si rien n'est fait dans l'immédiat pour redresser la situation.

C'est pour faire face à cette crise que le Comité Central du M.R.N.D. et le Gouvernement ont jugé urgent de prendre des mesures à effet immédiat et à long terme de nature à permettre au pays de surmonter la crise. Ils ont souligné en particulier:

- la nécessité d'une rigueur et d'une austérité soutenues dans la gestion économique du pays;
- le renforcement de la sécurité générale de la population particulièrement par l'encadrement et la mobilisation autour d'une stratégie d'auto-suffisance alimentaire bien comprise et d'un système d'auto-défense efficace.

Le monde rural devra retenir toute l'attention nécessaire parce qu'il constitue la base de la structure nationale sur lequel doivent s'appuyer les créneaux porteur d'avenir.

La politique industrielle doit être repensée afin que le secteur secondaire soit un vrai moteur de l'économie. En effet, l'analyse a montré que l'industrie manufacturière rwandaise reste une industrie d'import-substitution à très faible valeur ajoutée et consommatrice de devises, dans la mesure où elle ne transforme que très peu de matières premières locales.

Une politique solide de formation, d'information et de valorisation des ressources humaines devra permettre au pays de disposer d'un nombre suffisant de cadres et de techniciens capables d'actionner l'appareil économique et d'impulser la croissance des secteurs.

Pour atteindre les objectifs précisés par ce programme de redressement et de relance, il faudra que le pays tout entier se mobilise autour d'un consensus national, afin que, dans la paix et l'unité, dans une discipline librement consentie, toutes les forces vives de la nation s'unissent en vue d'un développement harmonieux et partagé du pays.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET PRESIDENT
FONDATEUR DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT A LA CLOTURE DES TRAVAUX

"Militantes et Militants,

La réunion conjointe "Comité Central-Conseil du Gouvernement" vient ainsi de se terminer, après une semaine de débats extrêmement denses et fructueux.

Que la situation économique est grave, tous ceux qui ont participé à notre réunion en sont aujourd'hui persuadés à 100 pour 100, alors qu'au début de la réunion bien des participants semblaient encore en douter. Aujourd'hui, cependant, à l'heure où je vous parle, tous, tous nos responsables, sans exception, sont fondamentalement convaincus de la gravité exceptionnelle de la crise actuelle; tous savent aujourd'hui que notre économie est entrain d'être poussée, par des forces sur lesquelles nous n'avons pas de prise, dans un état de cachexie progressive, si vous permettez d'utiliser ce terme médical.

Mais tous, Nous tous, sommes également convaincus, Militantes et Militants, que nous allons sortir vainqueurs de cette crise, si nous tous, nous nous engageons à faire ce que les circonstances, potentiellement extrêmement graves, exigent de nous tous. A circonstances exceptionnelles engagement exceptionnel !

Chaque responsable s'est engagé à fournir le maximum d'efforts, le maximum d'engagement, le maximum d'abnégation, le maximum de sacrifices pour traduire dans la réalité toutes les décisions, toutes les orientations, toutes les résolutions qui ont été prises durant cette semaine qu'a duré notre réunion.

Et cela—conviction partagée sur la gravité potentielle de la crise et engagement total d'y faire face cela n'est pas le moindre des acquis de nos débats; c'est en réalité la condition essentielle qui nous permettra d'éviter le désastre qui risque de s'abattre sur notre économie, si nous ne réagissons pas avec tout l'acharnement voulu contre le mauvais sort qui nous guette.

Militantes et Militants,

C'est aujourd'hui cela l'enjeu: la lutte pour la survie économique de notre pays et ce combat nous devons le livrer dans la certitude que nous pourrons l'emporter, que nous pourrons gagner.

Et nous allons gagner. Et cela pour la simple raison que nous devons gagner quelle que soit l'adversité du sort qui s'acharne sur nous.

Nous allons gagner, si chacun est prêt à faire ce qu'il doit faire.

J'aimerais, Militantes et Militants, vous transmettre à tous les Rwandais cette ardeur, contagieuse, cette volonté avide, qui animent aujourd'hui ceux qui ont participé à cette réunion décisive, ce courage qui irradie l'enthousiasme et qui vient lorsqu'on a parfaitement bien défini les tâches à accomplir devant un défi existentiel, aussi difficile, aussi délicat, aussi insoutenable qu'il puisse apparaître pour le moment.

Unanimes nous le sommes quant au diagnostic de la situation: La chute catastrophique de nos recettes d'exportation ne peut en aucun cas être mise sur le dos de notre politique économique en tant que telle et dont les efforts de cohérence, de stabilisation, les efforts de consolidation et de maîtrise des équilibres macroéconomiques doivent absolument continuer et être renforcés, afin d'identifier de nouveaux équilibres possibles permettant de concilier la défense de tous nos acquis avec les exigences d'un développement continu et d'une croissance de plus en plus autoentretenu.

La crise nous montre l'importance primordiale de ce que nous appelons la capacité financière nationale intrinsèque et qui, dans notre politique économique devra occuper une place privilégiée, une place omniprésente. Son renforcement sera notre préoccupation majeure; il touchera nécessairement la majeure partie de toutes nos actions, qu'il s'agisse de l'industrialisation, qu'il s'agisse de la politique d'investissement, ou des interventions de la coopération.

Ainsi, tout ce qui sera fait devra désormais être conçu de sorte à renforcer notre capacité financière intrinsèque, et qui est aussi synonyme de la capacité autonome de décider de son sort, synonyme aussi de la dignité nationale.

Les départements et les services concernés ont été chargés d'approfondir notre politique économique dans ce sens afin qu'elle puisse devenir la première stratégie de notre prochain plan.

Unanimes nous le sommes aujourd'hui aussi quant aux mesures à prendre immédiatement pour prévenir une aggravation de la situation et mieux affronter les chocs prévisibles de la crise au courant de l'année qui vient.

Toutes les mesures et orientations que nous avons retenues, parce que nous les jugions appropriées, font l'objet d'un document que les services du Ministère du Plan ont été chargés de confectionner, en veillant à ce que toutes les mesures, toutes décisions et orientations s'intègrent parfaitement bien dans nos politiques et que leur réalisation soit conforme aux priorités définies et à la cohérence recherchée.

Je ne voudrais pas énumérer toutes ces mesures et décisions, elles figurent justement dans le document mentionné, mais j'aimerais seulement mettre l'accent sur deux aspects qui me paraissent particulièrement importants.

Le premier aspect, c'est que, en ces temps de crise des devises, il importe plus que jamais de veiller le plus scrupuleusement possible à la gestion rigoureuse, une gestion inattaquable, de nos maigres devises, afin d'en faire un usage extrêmement parcimonieux et ainsi en optimiser l'effet positif.

La gestion rigoureuse de nos devises impliquera, entre autres choses, la révision de tous les investissements prévus et qui feraient inutilement appel à des devises, qu'il s'agisse de la construction de hangars, d'entrepôts ou autres bâtiments pouvant, le cas échéant, être construits avec les ressources nationales, y compris l'utilisation rigoureuse des matériaux locaux, qu'il s'agisse du gel ou de la mise en veilleuse de certains travaux d'infrastructures, en attendant que soit consolidé l'existant et en attendant aussi que soit adoptée une stratégie sectorielle de référence, bien planifiée et qui tient compte de nos possibilités; qu'il s'agisse de l'utilisation partaitement transparente, en fonction de nos véritables besoins d'importation, tels que identifiés d'un commun accord, dans le cadre de la gestion de nos importations, des lignes de crédit à l'importation, pour que celles-ci soient les plus efficaces possibles; ou qu'il s'agisse d'autres domaines encore exigeant la gestion la plus scrupuleuse des devises disponibles.

La révision des investissement projetés ou sous étude incombera au Ministère du Plan, alors que l'utilisation des lignes de crédit à l'importation sera décidée par la Commission Nationale du Commerce Extérieur, selon des critères de transparence totale, et en fonction de nos besoins d'importation identifiés.

Le second aspect que j'aimerais relever concerne la situation alimentaire précaire prévalant dans certaines parties de notre pays, particulièrement, à Gikongoro, à Kibuye et à Butare et aussi à Gitarama. Quelle que soit la crise économique internationale, quels que soient les aléas climatiques, quelles que soient l'usure et la précarité de nos terres, la première préoccupation, le tout premier souci de nous tous doit être celui qui veut que personne dans notre pays ne meure de faim. Pour les régions présentement concernées, l'acheminement de vivres a commencé il y a dix jours. Il se poursuit sans cesse. Nous avons pu disponibiliser quelques centaines de tonnes de vivres en attendant que l'aide alimentaire d'urgence demandée, et accordée par la Communauté Internationale, prenne la relève.

La situation dans les régions souffrant de disettes est ainsi, espérons-nous, entraînés d'être soulagés, et nos populations ayant fait preuve d'une dignité et d'une maîtrise remarquables méritent notre reconnaissance sans faille.

Pour réduire au maximum l'incidence tragique de ce type d'événements qui se reproduiront nécessairement un jour ou l'autre, la sécurité alimentaire nationale exigera la mise en place d'une véritable stratégie de sécurité alimentaire, tel que je l'ai déjà postulé explicitement notamment lors de ma deuxième rencontre avec les fonctionnaires, avec un système de surveillance et d'alarme, renforcé parallèlement par une véritable stratégie de stockage nationale, à la hauteur des circonstances. La sécurité alimentaire nationale retiendra ainsi, dès les semaines qui viennent, notre attention prioritaire dans le cadre des missions de l'OPRUVIA.

Dans ce contexte, l'aide alimentaire, nous permettant d'économiser de précieuses devises, et surtout de combler le déficit alimentaire objectif, nous sera ainsi encore indispensable et ce n'est pas une honte pour notre pays, je m'empresse de l'ajouter, puisque ces déficits alimentaires ne sont nullement la conséquence d'une mauvaise gestion. Il nous faudra cependant mettre rapidement en place une nouvelle politique agricole révolutionnaire, et dont j'ai parlé longuement, le 5 juillet passé, avec tout ce que cela implique aussi sur le plan de la dynamisation nouvelle de notre agriculture. La crise actuelle ne pourra que faire comprendre à tous les responsables à quelque niveau qu'ils se trouvent l'enjeu vital, je dis bien VITAL, que cela représente pour notre pays.

Enfin, unanimes, Militantes et Militants, nous le sommes aussi quant à la composante existentielle que représente, et qu'a toujours représenté, la coopération internationale, dans notre marche vers un progrès bien compris.

En ces temps de crise, en particulier, nous n'avons d'autre choix que d'essayer de mobiliser cette coopération internationale prioritairement autour de la sauvegarde de notre capacité financière, en prévision des effets néfastes de la crise, et qui nous frapperont de plein fouet dès le milieu de l'année prochaine.

Le principe d'une réunion avec tous les bailleurs de fonds a été réaffirmé; elle devra nous permettre, cette réunion, elle devra nous permettre de négocier avec eux notre plan de renforcement de notre capacité financière nationale, prise dans un sens large. Cette réunion devra avoir lieu dès que nous aurons finalisé un programme économique permettant une entrée en matière, ce serait vers janvier-février.

Quant à ce programme économique et de développement, il s'agira de concilier les nouveaux besoins en devises avec des objectifs de production précis, permettant d'améliorer la structure économique, d'améliorer sa relance et d'accélérer l'assainissement entrepris depuis longtemps.

Le document qui sera soumis aux bailleurs de fonds, en vue de la défense de la politique économique de notre pays, contiendra donc un programme précis, avec des objectifs chiffrables, détaillant les effets attendus sur tous les plans, et en particulier sur le plan macroéconomique.

Parmi les axes retenus figurent :

- l'augmentation de la production agricole, via les terrasses radicales et la protection de l'environnement;
- le développement communal via le crédit intercommunal de développement en fonction d'objectifs de production et d'équipement;
- la promotion des Petites et Moyennes Industries et de l'Artisanat, et de l'agroindustrie, à travers les nombreux projets bancables en état de finalisation, et ayant comme objectif la diversification des exportations, la production de matériaux locaux, la valorisation des ressources nationales, la satisfaction de besoins locaux; et bien d'autres axes encore.

Bien entendu, ce document contiendra aussi une partie importante consacrée à la Balance des paiements en tant que telle, et aux équilibres financiers internes.

Ce document stratégique exigera un travail extrêmement important, un travail extrêmement fouillé. Le Ministère du Plan, appuyé par tous les services concernés d'autres départements, s'y mettra dès les prochains jours, alors que tous ceux qui sont concernés par les mesures prises s'attelleront à leur tour à la réalisation rapide de ce qui a été décidé.

Militantes et Militants,

Comme vous pouvez donc le constater, la réunion conjointe a largement répondu aux trois objectifs que nous avons fixés. Le Ministre du Plan a été chargé d'informer le public sur les mesures prises et du déroulement de leur exécution.

J'en profite pour remercier chacun de vous pour ce climat de sérieux, ce climat de responsable, et qui a caractérisé nos débats et nos réflexions. Il ne nous reste maintenant qu'à nous consacrer corps et âme à la tâche exaltante, mais combien écrasante, qui nous attend, et qui n'est rien moins que la survie bien comprise de notre économie.

VIVE LE RWANDA.

VIVE L'ECONOMIE DU RWANDA."



PHOTOGRAVURE, MONTAGE, IMPRESSION ET FAÇONNAGE
RÉALISÉS PAR LA RÉGIE DE L'IMPRIMERIE SCOLAIRE
B.P. 1347 KIGALI - RWANDA



C031010005

RETURN Government Documents Department
TO → 350 Main Library **642-2568**

LOAN PERIOD 1	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

DUE AS STAMPED BELOW

INTERLIBRARY LOAN		
NOV-12 1991		
UNIV. OF CALIF. BERK.		
DEC 12 REC'D		
MAY 28 2000		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD7. 68m. 1/82 BERKELEY, CA 94720



